

PREMIÈRE
ÉDITION
2022



**RAPPORT SUR
LES STATISTIQUES DES
MIGRATIONS DE MAIN D'ŒUVRE
DU MARCHÉ COMMUN
DE L'AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)**



© COMESA

Cette publication, en totalité ou en partie, peut être partagée, sous quelque forme que ce soit, à condition que la source soit reconnue et citée comme suit : Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre dans le Marché commun de l'Afrique orientale et australe - COMESA (2022), 1ère édition. Secrétariat du COMESA, à Lusaka, Zambie.

ÉQUIPE DE RÉDACTION ET D'ÉDITION

Ce rapport a été préparé par l'Unité Statistique du Secrétariat du COMESA, Mohamed Hussein Abdullahi, Fonctionnaire des statistiques sur la migration, a dirigé l'équipe de rédaction avec l'assistance de Nikolaus Koutakis, Conseiller en matière de statistiques des migrations, en détachement de longue durée auprès du COMESA, par l'Office suédois de la Statistique (Statistique Suède), de Themba Munalula, chef de l'Unité Statistique du Secrétariat du COMESA et de Jesse Mertens, Statisticien en gestion des migrations de l'OIT/Projet SAMM.

Le soutien éditorial a été fourni par la Division des Affaires juridiques et institutionnelles du Secrétariat du COMESA, dont Gabriel Masuku est le Directeur, avec l'assistance de l'équipe regroupant Suzgo Lungu, Fonctionnaire des Affaires juridiques, Kudzanai Nyagweta, Assistante juridique principale, Mutinta Chinganya, Assistant juridique et Brian Chigawa, Consultant en migrations de l'OIT/Projet SAMM.

Le soutien à la conception des figures graphiques a été fourni par l'équipe du Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM) de l'OIT, avec un financement de l'Union européenne (UE).

AVANT-PROPOS



Chileshe Mpundu Kapwepwe

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) vise à promouvoir une croissance et un développement économiques durables par le biais du commerce et de l'investissement, en tirant parti de ses ressources naturelles et de son capital humain. Étant l'une des huit Communautés économiques régionales reconnues de l'Union africaine, créée dans le cadre du Plan d'action de Lagos de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Acte final de Lagos, le COMESA est un élément constitutif de l'Union africaine (UA) et, à terme, de la Communauté économique africaine (CEA), qui a débuté avec le lancement de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Les buts et objectifs du COMESA reposent sur la création d'un environnement pacifique et sûr dans lequel les facteurs de production pour le commerce des biens et des services ainsi que l'investissement intérieur comme étranger, notamment les capitaux et les ressources humaines, y

compris les travailleurs migrants, peuvent circuler librement à travers les frontières. Le programme d'intégration régionale du COMESA vise donc à contribuer aux efforts de ses États membres et du continent africain pour atteindre un développement économique durable, réaliser l'Agenda 2063 de l'Union africaine ainsi que les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. La région du COMESA a une histoire de migrations et la migration de la main-d'œuvre a toujours été un aspect important des mouvements migratoires qui a contribué au développement économique et social de la région. Au moment où le COMESA continue d'approfondir son programme d'intégration régionale par la consolidation de sa Zone de libre-échange et la progression de la mise en œuvre du Protocole du COMESA sur le commerce des services, une gestion efficace des migrations de main-d'œuvre dans la région est donc cruciale pour le succès du Régime commercial du COMESA. Dans ce contexte, en vertu d'une décision prise par les Ministres du COMESA en charge de l'immigration, laquelle a été approuvée par le Conseil des ministres et la Conférence du COMESA (chefs d'État et de gouvernement du COMESA - la Conférence), le Secrétariat du COMESA, en collaboration avec ses partenaires de développement, a élaboré son premier rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre. Ce rapport aidera les États membres du COMESA, et l'Organisation en tant que région, à prendre des décisions, à mettre en œuvre des politiques et des législations efficaces fondées sur des données probantes. Ce rapport constitue donc la première étape

dans l'établissement d'une base de données régionale sur les statistiques des migrations de main d'œuvre dans l'objectif d'améliorer la gouvernance et la gestion de ces migrations de main d'œuvre à l'appui du développement économique.

J'ai donc le plaisir de présenter la première édition du rapport du COMESA sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre. Ce rapport contient des estimations établies aux niveaux régional et national sur une période de dix ans et contribuera, entre autres, à la mise en œuvre de la Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique 2017–2026 de l'Union africaine. Ce premier rapport utilise les statistiques actuellement disponibles qui ont été présentées par les États membres du COMESA. J'ai le ferme espoir que le rapport donnera à nos États membres un nouvel élan à la mise à disposition de données ou de statistiques fiables et opportunes qui répondront aux besoins de la région du COMESA et de ses États membres, en exploitant le potentiel de la migration pour le développement.

Le rapport a été produit par le Secrétariat du COMESA avec le soutien technique et

financier de nos partenaires de coopération, à savoir : l'Office suédois de la Statistique, (Statistique Suède), l'Institut de statistique de la Commission de l'Union africaine (STATAFRIC/CUA), financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) et le Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM), financé par l'Union européenne (UE).

Je souhaite donc profiter de cette occasion pour remercier nos partenaires de coopération pour leur soutien à l'élaboration de notre premier rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre. Je voudrais également remercier tous les États membres du COMESA pour leurs différents rôles, y compris le partage des données avec le Secrétariat du COMESA, qui ont permis l'élaboration de ce rapport.



Chileshe Mpundu Kapwepwe

LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU COMESA

TABLE DES MATIÈRES

ÉQUIPE DE RÉDACTION ET D'ÉDITION	I
AVANT-PROPOS	II
REMERCIEMENTS	VIII
RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	IX
ABRÉVIATIONS.....	XI
CHAPITRE 1: INTRODUCTION.....	1
1.1 Contexte.....	1
1.2 Couverture géographique du COMESA.....	3
1.3 Rationalité du rapport sur les migrations dans la région.....	4
1.4 Objectifs.....	5
CHAPITRE 2: PROFIL DE LA POPULATION DU COMESA.....	6
2.1 Population	6
2.2 Taux de croissance démographique	8
2.3 Population en âge de travailler.....	9
2.4 Taux de croissance de la population en âge de travailler	11
2.5 Population active et taux de participation au marché du travail.....	12
CHAPITRE 3: STOCK DE MIGRANTS INTERNATIONAUX.....	18
3.1 Estimations de l'ensemble de migrants dans la région du COMESA	18
3.2 Tendances de la taille de la population migrante internationale.....	20
3.3 Migrants internationaux en âge de travailler	23
3.4 Taux de croissance des migrants en âge de travailler	26
3.5 Population active et taux d'activité des migrants internationaux	28
3.6 Jeunes travailleurs migrants internationaux.....	31
CHAPITRE 4: ENVOIS DE FONDS.....	34
4.1 Volume des envois de fonds.....	34
4.2 Taux de croissance du volume des envois de fonds.....	34
4.3 Part des envois de fonds dans le PIB.....	35

CHAPITRE 5: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE	36
5.1 Collecte et consolidation des données	36
5.2 Questionnaire	36
5.3 Conduite de l'enquête et évaluation de la qualité	37
5.4 Mise en forme des données	38
5.5 Traitement des données manquantes	38
5.6 Procédure d'estimation	39
5.7 Qualité des données communiquées par les pays	40
CHAPITRE 6: CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	41
6.1 Conclusion	41
6.1.1 Population	41
6.1.2 Migrations internationales	41
6.1.3 Migrations et envois de fonds	42
6.2 Recommandations	42
6.2.1 Pour le COMESA	43
6.2.2 Pour l'UA et les CER	44
6.2.3 Pour les États membres	44
APPENDIX I: DÉFINITIONS ET CLASSIFICATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT	47
APPENDIX II: TRAITEMENT DES DONNÉES MANQUANTES (QUESTIONNAIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE)	50

LISTE DES FIGURES

Figure 2. 1 :	Population de la région du COMESA par sexe, 2010–2019 (en millions)	6
Figure 2. 2 :	Population du COMESA par pays, 2010–2019 (en millions)	7
Figure 2. 3 :	Distribution de la population du COMESA par pays, 2019.....	8
Figure 2. 4 :	Taux de croissance annuelle de la population du COMESA, 2010–2019	8
Figure 2. 5 :	Taux de croissance démographique pour l’Afrique, le COMESA et les États membres, 2010–2019 (en pourcentage).....	9
Figure 2. 6 :	Population en âge de travailler, par sexe, dans la région du COMESA, 2010–2019 (en millions)	10
Figure 2. 7 :	Proportion de la population active, par pays, dans la région du COMESA, 2010–2019 (en millions)	10
Figure 2. 8 :	Répartition de la population en âge de travailler dans la région COMESA, par pays et sexe, en 2019 (en pourcentage)	11
Figure 2.9 :	Taux de croissance annuel de la population en âge de travailler dans la région du COMESA, 2010–2019.....	11
Figure 2. 10 :	Taux de croissance de la population en âge de travailler au sein de la région du COMESA par pays, 2010–2019	12
Figure 2. 11 :	Population active dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en millions)	13
Figure 2. 12 :	Population active dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en millions)	13
Figure 2. 13 :	Taux de croissance de la population active dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en pourcentage).	14
Figure 2. 14 :	Répartition en pourcentage de la population active dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage).....	15
Figure 2. 15 :	Taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en pourcentage)	16
Figure 2. 16 :	Taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en pourcentage).....	16
Figure 2. 17 :	Répartition en pourcentage du taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par pays, total et sexe 2019 (en pourcentage)	17
Figure 3. 1 :	Estimations du stock international de migrants et de travailleurs migrants du COMESA, 2019 (en millions)	18
Figure 3. 2 :	Estimations de la main-d’œuvre migrante internationale du COMESA, 2019 (en millions)	19
Figure 3. 3 :	Composition par sexe de la main-d’œuvre migrante internationale, 2019 (en pourcentage)	19
Figure 3. 4 :	Ratios de population et taux d’activité de la main-d’œuvre migrante internationale par sexe, 2019 (en pourcentage).....	20
Figure 3. 5 :	Population migrante internationale dans la région du COMESA par sexe (en millions), 2010–2019	21
Figure 3. 6 :	Proportion de la population migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2019 (en pourcentage).....	21

Figure 3.7 :	Pourcentage de la population migrante internationale par rapport à la population totale de la région du COMESA, par sexe (en pourcentage), 2010–2019	22
Figure 3.8 :	Population migrante internationale dans la région du COMESA par pays (en millions), 2010–2019	22
Figure 3.9 :	Migrants internationaux en âge de travailler dans la région du COMESA par sexe (en millions), 2010–2019.....	23
Figure 3.10 :	Proportion de la population migrante internationale en âge de travailler par rapport à la population totale en âge de travailler dans le COMESA, par année et sexe, 2010–2019 (en pourcentage).....	24
Figure 3.11 :	Proportion de la population migrante internationale en âge de travailler par rapport à la population totale en âge de travailler dans le COMESA par pays, 2010–2019, (en pourcentage).....	25
Figure 3.12 :	Migrants internationaux en âge de travailler dans la région du COMESA par pays (en millions), 2010–2019.....	25
Figure 3.13 :	Répartition en pourcentage de la population internationale en âge de travailler dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage)	26
Figure 3.14 :	Taux de croissance annuel de la population migrante internationale en âge de travailler du COMESA, 2010–2019 (en pourcentage).....	27
Figure 3.15 :	Taux de croissance de la population migrante internationale en âge de travailler du COMESA par pays, 2010–2019 (en pourcentage).....	27
Figure 3.16 :	Main d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en millions)	28
Figure 3.17 :	Proportion de la main d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2019	29
Figure 3.18 :	Main-d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en millions)	29
Figure 3.19 :	Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage)	30
Figure 3.20 :	Taux de participation de la main-d'œuvre migrante internationale au marché du travail dans le COMESA, par sexe, 2010–2019 (en pourcentage)	30
Figure 3.21 :	Jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans), par sexe, 2010–2019 (en millions)	31
Figure 3.22 :	Pourcentage de jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans) par rapport à la population active migrante, par total et sexe, 2010–2019	32
Figure 3.23 :	Jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans), par pays, 2010–2019 (en millions)	33
Figure 3.24 :	Estimations du COMESA de la main-d'œuvre immigrée totale et de la main-d'œuvre des jeunes migrants internationaux par total, 2010–2019, (en millions)	33
Figure 4.1 :	Montant total des envois de fonds des migrants reçus dans la région du COMESA, 2010–2019 (en milliards USD).....	34
Figure 4.2 :	Taux de croissance des envois de fonds vers le COMESA, 2018–2019 (en pourcentage)	35
Figure 4.3 :	Pourcentage des envois de fonds en proportion du PIB, par pays en 2019 (en pourcentage).....	35

REMERCIEMENTS

L'élaboration du premier rapport du COMESA sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre a été rendue possible par les contributions de diverses parties prenantes. Le Secrétariat du COMESA saisit donc cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude à l'endroit des Offices nationaux de statistique des États membres du COMESA et à tous les autres ministères et départements du gouvernement qui ont fourni les données contenues dans le rapport ainsi que les divers rôles qu'ils ont joués au cours de ce processus. Le projet d'élaboration du rapport n'aurait pas pu être réalisé sans le soutien financier et technique fourni par les partenaires de coopération suivants : l'Office suédois de la Statistique (Statistique Suède), l'Institut de statistique de la Commission de l'Union africaine (STATAFRIC/CUA), financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA) et le projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM), financé par l'Union européenne (UE) au titre du Fonds européen de développement (11^e FED).

Le COMESA tient également à remercier les partenaires de coopération qui ont joué un rôle dans l'apport d'un soutien technique lors de la validation du rapport par les États membres du COMESA ci-après : la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), le Groupe d'Experts sur les Statistiques relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées internes (EGRIS) ainsi que l'Organisation internationale du Travail (OIT).

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Le premier rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre dans le COMESA utilise les données saisies aux fins d'un rapport continental qui a été lancé en novembre 2021. Les données ont été collectées dans le cadre du Programme conjoint UA-OIT-OIM-CEA/ONU sur la gouvernance des migrations de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique (JLMP). Le rapport couvre les données d'une décennie sur la période 2010–2019. Contrairement au rapport continental, le présent rapport diffuse les résultats non seulement au niveau régional ou des CER, mais également au niveau national. Avant la préparation du rapport, l'ensemble des 21 États membres du COMESA ont été consultés et tenus informés des plans du rapport régional, les premières versions du rapport ont été examinées par des experts des États membres, des Communautés économiques régionales et d'autres partenaires de développement. Des experts de Statistique Suède ont préparé l'ensemble de données, complété les données manquantes dans les séries chronologiques et veillé à éliminer les incohérences dans les données. Toutes les manipulations de données effectuées ont été communiquées à l'État membre et approuvées lors d'ateliers de validation organisés en décembre 2020. Toutes les données utilisées ont été communiquées par l'État membre, à une exception près : les indicateurs économiques tels que les données sur les envois de fonds et le PIB ont été extraits de la base de données de la Banque mondiale.

La population totale des États membres du COMESA est passée de 488 millions en 2010 à 567 millions en 2019, ce qui représente un taux de croissance annuel de 2,7 %. La désagrégation de la population par sexe indique qu'il y avait 223,8 millions d'hommes et 224,6 millions de femmes en 2010, contre 283,6 millions d'hommes et 283,9 millions de femmes en 2019. En outre, la population en âge de travailler dans la région était estimée à 338,4 millions en 2019, soit une augmentation de 27,2 % depuis 2010. La population féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 26,7 % au cours de la période considérée, tandis que le taux de croissance correspondant pour les hommes était de 27,7 %.

La population active du COMESA est passée de 168,5 millions en 2010 à 212,0 millions en 2019, le nombre d'hommes dans la population active étant supérieur à celui des femmes pendant toute la période. Par exemple, en 2019, la main-d'œuvre masculine dans la région du COMESA représentait 57,4 % de la main-d'œuvre totale par rapport aux femmes correspondantes dont le taux était de 42,3 %. Cela suggère que des efforts plus importants doivent être investis dans l'élaboration de politiques et de stratégies visant à éliminer les

LA POPULATION TOTALE DES ÉTATS MEMBRES DU COMESA

488
MILLIONS
EN 2010

567
MILLIONS
EN 2019

POPULATION PAR SEXE

2010

223.8
millions hommes

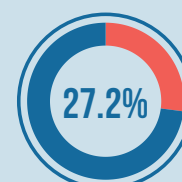
224.6
millions femmes

2019

283.6
millions hommes

283.9
millions femmes

AUGMENTATION DE LA POPULATION EN ÂGE DE TRAVAILLER



obstacles qui empêchent les femmes en Afrique d'entrer sur le marché du travail. Par ailleurs, pour l'année 2010, le Taux de participation au marché du travail (LFPR) pour la région était de 63,3 %, les hommes ayant un taux de participation plus élevé de 73,5 %, contre un taux de participation de 53,4 % chez les femmes

Le stock de migrations internationales de la main-d'œuvre dans la région n'a cessé d'augmenter, comme l'indiquent les estimations de la population de migrants internationaux dans la région, qui affichent une augmentation de 5,7 millions en 2010 à 9,6 millions en 2019. La proportion de migrants internationaux par rapport à la population était de 1,3 % en 2010 et de 1,7 % en 2019. Cela représente une hausse de 0,4 % au cours de la période sous revue. Le nombre estimé de migrants internationaux en âge de travailler dans le COMESA est passé de 4,1 millions en 2010 à 7,2 millions en 2019. La proportion de migrants internationaux par rapport à la population était de 1,6 % en 2010 et de 2,1 % en 2019. Ce taux représente une augmentation de 0,5 % des migrants internationaux en âge de travailler dans la région. Les migrants en âge de travailler représentaient plus de 70 % de la population totale de migrants internationaux en 2019 dans toutes les sous-régions à l'exception de l'Afrique centrale, où leur part était néanmoins de 68 %. La désagrégation des migrants internationaux en âge de travailler par sexe a révélé une tendance à la hausse tant chez les hommes que chez les femmes.

En outre, le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA était de 1,2 million en 2010 contre 2 millions en 2019. La proportion de jeunes travailleurs migrants internationaux par rapport à la population migrante internationale totale dans les années 2010 était de 38,6 % contre 38,4 % en 2019, ce qui représente une baisse de 0,4 % au cours de la période considérée.

D'autre part, le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe masculin dans la région du COMESA est passé à 1,1 million en 2019 contre 0,7 million en 2010, tandis que le nombre de jeunes travailleuses internationales est passé à 0,9 million en 2019 contre 0,5 million en 2010 pendant la période sous revue. La proportion de jeunes travailleuses migrantes internationales par rapport à la population migrante internationale totale de la main-d'œuvre féminine dans les années 2010 était de 37,9 % contre 30,4 % en 2019. La proportion correspondante de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe masculin était de 39,6 % en 2010, contre 48,2 % en 2019. Cela représente une augmentation des jeunes travailleurs migrants internationaux de 8,6 % pour les hommes et une diminution de 7,5 % pour les femmes au cours de la période sous examen, alors que la variation totale en pourcentage était de -0,4 % au cours de la période sous revue.

Le volume des envois de fonds par les migrants internationaux dans la région du COMESA et par ceux qui vivent et travaillent en dehors du COMESA est passé de 20,0 milliards USD à 39,6 milliards USD sur la période 2010–2019. Le volume des envois de fonds a augmenté de 98 % au cours de la période considérée.

ABRÉVIATIONS

UA	Union Africaine
CUA	Commission de l'Union africaine
CEA	Communauté économique africaine
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
RDC	République démocratique du Congo
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
UE	Union européenne
ZLE	Zone de libre-échange
CISP	Classification internationale d'après la situation dans la profession
IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement
QMIM	Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre
OIT	Organisation internationale du travail
OIM	Organisation internationale pour les migrations
CITE	Classification internationale type de l'éducation
CITP	Classification internationale type des professions
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
JLMP	Programme conjoint sur la migration de la main-d'œuvre
LFPR	Taux de participation au marché du travail
S&E	Suivi & Evaluation
MPFA	Cadre de politique migratoire pour l'Afrique
OUA	Organisation de l'Unité africaine
PSMT	Plan stratégique à moyen terme du COMESA
ZEP	Zone d'échanges préférentiels
EM	États membres
ONS	Offices nationaux de statistique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CER	Communautés économiques régionales
SADC	Communauté de développement de l'Afrique australe
SIDA	Agence suédoise de coopération internationale pour le développement
SCB	Statistique Suède
STATAFRIC	Institut de statistique de l'Union africaine
GTT	Groupe de travail technique
MCN	Mécanisme de coordination nationale

EDUCATIONAL TECHNOLOGY

10/11/2015

G1/

Key to understanding of the University of Zambia grading

Deferred (absent/ Permitted etc)
Retired. (write) but failed

AT	90-100	Distinction
A	80-90	Distinction
B+	70-80	Merit
B	60-70	Credit
C+	50-60	Pass
C	40-50	Pass
D+	30-40	fail
D	20-30	fail
EX		
N		
WP		
h		



CHAPITRE 1

INTRODUCTION

1.1 Contexte

Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) est l'une des huit Communautés économiques régionales reconnues par l'Union africaine. Il est composé de 21 États membres africains, indépendants et souverains, dont l'objectif est de promouvoir la réalisation d'une croissance et d'un développement durable à travers le commerce et l'investissement basé sur l'exploitation des ressources naturelles et l'utilisation du capital humain de la région pour le bénéfice mutuel des populations de la région. Le COMESA a été créé en 1994 pour succéder à la Zone d'échanges préférentiels (ZEP) de l'Afrique orientale et australe qui a été établi en 1981. Le COMESA est l'une des Communautés économiques régionales qui a été créée dans le cadre du Plan d'action de Lagos de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et de l'Acte final de Lagos. Cette fondation établit une base solide du COMESA en tant que pilier d'édification de l'Union africaine (UA) et, enfin de compte, celui de la création de la Communauté économique africaine (CEA). Les buts et objectifs du COMESA tels qu'énoncés à l'article 3 du Traité du COMESA reposent sur la création d'un environnement pacifique et sûr dans lequel les facteurs de production pour le commerce des biens et des services ainsi que les investissements nationaux et étrangers tels que les capitaux et les ressources humaines, y compris les travailleurs migrants, peuvent librement traverser les frontières.

En tant que l'un des principaux groupements d'intégration régionale en Afrique, la plupart des États membres du COMESA ont, depuis la création de la ZEP, réduit les tarifs douaniers pour les marchandises originaires de la région qui remplissent les critères des règles d'origine du Protocole sur les règles d'origine du COMESA conduisant à la création de la Zone de libre-échange (ZLE) du COMESA. La création de la ZLE du COMESA a entraîné une augmentation du commerce intra-COMESA qui s'élevait à 15,857 millions USD en 2019 par rapport à 2010 où il était de 7,175 millions USD. La ZLE a été établie en 2000 lorsque neuf des États membres ont supprimé leurs droits de douane sur les produits originaires du COMESA. Après la création de la ZLE du COMESA, les États membres du COMESA ont négocié et lancé avec succès une union douanière qui n'est pas entrée en vigueur pour ouvrir la voie à une intégration régionale plus approfondie grâce au rapprochement des trois régimes commerciaux avec des appartenances communes, à savoir le COMESA, la Communauté de l'Afrique de l'Est. (EAC) et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC). Cela a conduit à la conclusion de l'Accord sur la Zone de libre-échange tripartite COMESA-EAC-SADC qui a depuis reçu le nombre requis de signatures et attend les ratifications nécessaires pour entrer en vigueur. La ZLET COMESA-EAC-SADC a été suivie par la négociation et la conclusion de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui a également poussé les États membres du COMESA vers une intégration régionale approfondie.

En termes de promotion du commerce des biens et des services et de l'investissement, les États membres du COMESA ont, dès le départ, convenu du lien entre une migration bien gérée et structurée (y compris la migration de la main-d'œuvre) d'une part et la réalisation d'une croissance économique et d'un développement durables d'autre part. C'est dans ce contexte qu'en vertu de l'article 164 du Traité du COMESA, les États membres du COMESA ont convenu de prendre les mesures nécessaires individuellement, aux niveaux bilatéral et régional, pour réaliser progressivement la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre, des services et pour assurer la jouissance du droit d'établissement et de résidence à l'intérieur du Marché commun. En outre, c'est sous cette autorité légale que, dans le cadre du Plan stratégique à moyen terme du COMESA 2021-25 et du pilier de l'intégration des marchés, le programme du COMESA sur la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services est mis en œuvre en tant qu'outil de facilitation des échanges. Ce Plan stratégique à moyen terme a été élaboré sous l'autorité du Traité du COMESA mais est également conçu pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. L'article 164 du Traité a conduit à un accord pour poursuivre la mise en œuvre du Protocole du COMESA sur l'assouplissement progressif et la suppression en fin de compte de l'exigence des visas (Protocole sur les visas) qui a été adopté en 1984 en vertu du Traité de la ZEP et à l'adoption du Protocole du COMESA sur la libre circulation des personnes, de la main d'œuvre, des services, le droit d'établissement et le droit de résidence (Protocole sur la libre circulation) en 2006. Le Protocole sur les visas du COMESA, qui cherche à faciliter la circulation des personnes, y compris les opérateurs économiques, et à réduire le coût des affaires, est en cours de mise en œuvre par tous les États membres du COMESA à différents niveaux alors que le Protocole sur la libre circulation n'est pas encore entré en vigueur car il attend de recevoir les signatures et les ratifications requises.

Comme l'un des moyens d'assurer la mise en œuvre efficace du Protocole sur les visas et de relever certains des défis auxquels la plupart des États membres du COMESA sont confrontés, lors de la dixième réunion des Ministres du COMESA chargés de l'immigration (2017), les États ont convenu de déployer de nombreux efforts, notamment la mise en place d'une base de données et d'un système de partage d'informations sur la circulation des personnes, des services et de la main-d'œuvre dans la région du COMESA ; la révision et l'harmonisation des lois sur la base de la loi type du COMESA sur l'immigration ; et la gestion coordonnée et intégrée des frontières et la mise en place du visa d'affaires du COMESA. En outre, la réunion a recommandé d'adhérer aux normes internationales dans la production de données sur la migration afin d'améliorer la comparabilité des données au sein des États membres du COMESA. C'est dans ce contexte que le COMESA a reçu un soutien à travers le projet de statistiques sur les migrations de l'Union africaine financé par le gouvernement suédois, en collaboration avec Statistique Suède et trois autres CER, ainsi que le projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM) financé par l'Union européenne (UE). Le COMESA s'est lancé dans le renforcement des données sur la migration en mettant l'accent sur les migrations de main-d'œuvre et le développement d'un mécanisme connexe pour le partage

d'informations. Ce rapport est donc conforme à la décision des Ministres du COMESA chargés de l'immigration qui a été approuvée par le Conseil des ministres et la Conférence du COMESA (chefs d'État et de gouvernement du COMESA) pour la région du COMESA de développer une base de données sur la migration qui aidera les États membres à élaborer des politiques migratoires fondées sur des données probantes aux niveaux régional et national pour une meilleure gestion des migrations, afin d'exploiter le potentiel de la migration (en particulier de la main-d'œuvre) pour le développement.

D'autre part, l'objectif du COMESA de renforcer les données sur la migration (de la main-d'œuvre) et la collecte de données parmi ses États membres s'aligne sur les objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (GCM). Le GCM fournit un ensemble complet d'objectifs et d'engagements liés à une série d'aspects relatifs à la gouvernance internationale des migrations. Tout en reconnaissant le droit souverain des États membres de l'ONU de déterminer leur politique migratoire nationale et leur prérogative de régir la migration au sein de leur juridiction, le Pacte mondial appelle néanmoins à une responsabilité partagée et à une unité d'objectif pour examiner et relever les défis et opportunités liés à la migration internationale.

Alors que tous les objectifs et engagements contenus dans le GCM peuvent être pertinents pour la gestion des migrations de main-d'œuvre dans le COMESA, l'Objectif 1 réitère un engagement à collecter et à utiliser des données précises et désagrégées comme base pour des politiques fondées sur des données probantes. Il vise à atteindre cet objectif à travers, entre autres actions : méthodologies harmonisées de collecte de données, amélioration de la comparabilité internationale des statistiques et des systèmes nationaux de données, et renforcement des capacités nationales en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données. Ce rapport et le soutien technique offert par le Secrétariat du COMESA aux producteurs de statistiques de ses États membres, contribuent aux efforts du COMESA pour soutenir ses États membres dans la réalisation de ce premier objectif du GCM.

1.2 Couverture géographique du COMESA

Le COMESA est une communauté économique régionale regroupant 21 États membres qui sont les suivants : Burundi, Comores, Djibouti, Égypte, Érythrée, Eswatini, Éthiopie, Kenya, Libye, Madagascar, Malawi, Maurice, République démocratique du Congo, Rwanda, Seychelles, Somalie, Soudan, Tunisie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe. S'étendant de la Tunisie au nord-ouest, à l'Eswatini au sud, et aux États insulaires de l'océan Indien à l'est, le COMESA a été créé en décembre 1994 pour succéder à la Zone d'échanges préférentiels qui existait depuis 1981. Au cours de la période de dix ans, couverte par ce rapport, deux États membres sont devenus membres du COMESA, à savoir la Somalie et la Tunisie, tous les deux sont entrés en 2018.

1.3 Rationalité du rapport sur les migrations dans la région

En janvier 2019, l'Institut de statistique de l'Union africaine (STATAFRIC) et Statistique Suède, en collaboration avec quatre CER, à savoir l'EAC, la CEDEAO, l'IGAD et la SADC, ont initié un projet de coopération sur les statistiques migratoires, financé par l'Agence suédoise de coopération internationale pour le développement (SIDA).

Le COMESA fut la quatrième CER à adhérer au projet de coopération à la mi-2020. Le programme a pour objectif de renforcer et d'améliorer la disponibilité de statistiques migratoires régulières, actualisées et de bonne qualité, afin de les utiliser dans l'élaboration de politiques et de législations pertinentes pour les propres priorités des CER et pour les priorités de l'Union africaine (UA) et de traiter de manière adéquate les effets de la migration en Afrique et au sein des CER dans le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (MPFA) et son Plan d'action 2018–2030 de l'UA.

Dans le même temps, le COMESA est bénéficiaire du Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM) financé par l'UE et mis en œuvre avec l'appui technique de l'OIT, l'OIM, l'ONUDC et le HCR. L'un des principaux objectifs du projet SAMM est d'aider la SADC, le COMESA et la COI à améliorer la gestion des migrations et à promouvoir la migration régulière en Afrique australe et dans l'océan Indien. Le COMESA s'est engagé à aider ses États membres à renforcer l'élaboration de politiques, de législations et de décisions fondées sur des données probantes en matière de migrations de main-d'œuvre en établissant des normes régionales pour la collecte de données et en renforçant les capacités des États membres en matière de collecte de données et de partage d'informations. Le projet SAMM apporte un appui technique et financier au COMESA dans ces domaines, dans le cadre de la mise en œuvre du Protocole du COMESA sur la libre circulation des personnes. Le COMESA, le SCB et le projet SAMM collaborent à la production d'un rapport sur les tendances des migrations de main-d'œuvre du COMESA à l'usage de ses États membres.

Les projets qui font partie intégrante du Programme d'intégration régionale du COMESA visent à renforcer la coordination régionale sur le partage des données en produisant une série de rapports sur les données des migrations et la gestion des lacunes qui apparaissent dans les rapports sur les stocks de migrants et les flux migratoires. Le premier rapport s'efforce d'améliorer la compréhension de la dynamique des migrations de main-d'œuvre dans la région et devrait être utile aux décideurs politiques chargés de l'élaboration de politiques et programmes des migrations de main-d'œuvre fondés sur des données probantes. L'analyse présentée dans ce rapport identifie les tendances passées, présentes et émergentes de la migration internationale de la main-d'œuvre dans le COMESA. Pour une élaboration efficace des politiques, le rapport utilise certaines statistiques officielles sur les stocks et les flux de migrants internationaux, y compris des informations clés ventilées par sexe, âge et la

participation des migrants à la vie active. Cette première édition servira également comme base de référence pour les futurs rapports/analyses.

Conformément à l'orientation stratégique du Plan stratégique à moyen terme du COMESA 2021–2025 (p.65), dans le cadre du Pilier Intégration des marchés au titre duquel le Programme de libre circulation des personnes est l'un des outils de facilitation des échanges du COMESA, le présent rapport analyse et diffuse des statistiques sur le genre pour tous les indicateurs communiqués.

1.4 Objectifs

L'objectif principal du rapport est de diffuser les tendances récentes du marché du travail du COMESA avec un accent particulier sur les fluctuations au sein de la population de travailleurs migrants sur la base des données fournies par les États membres. Le rapport pourrait servir de base pour mieux comprendre les caractéristiques de la population de main-d'œuvre migrante immigrée, une condition préalable pour suggérer une législation ou des politiques fondées sur des données probantes dans le domaine de la migration de main-d'œuvre qui servent au mieux les États membres et le COMESA dans son ensemble.

Le rapport utilise les données compilées par les États membres du COMESA au moyen du questionnaire du Programme conjoint sur la gouvernance de la migration de la main-d'œuvre (JLMPQ). Le programme JLMP est conçu pour atténuer les défis de la migration et de la mobilité de la main-d'œuvre en Afrique en renforçant la capacité des États membres de l'UA, par le biais des CER, à adopter et à mettre en œuvre des systèmes harmonisés de libre circulation et des politiques nationales cohérentes de migration de la main-d'œuvre dans les CER en se fondant sur des données fiables.

Ce rapport répond aux objectifs suivants :

- I. Faire rapport du stock des migrants internationaux et du transfert de personnel national à l'étranger, de façon agrégée au niveau du COMESA et des États membres ;
- II. Faire rapport des statistiques des migrations de main d'œuvre ventilées par sexe et par groupe d'âge au niveau de la région du COMESA et des États membres ;
- III. Diffuser des statistiques démographiques et de migration de la main-d'œuvre contenant des données longitudinales couvrant une période de dix ans, de 2010 à 2019, agrégées au niveau du COMESA et des États membres ; et
- IV. Servir de référence pour les futurs rapports de série.

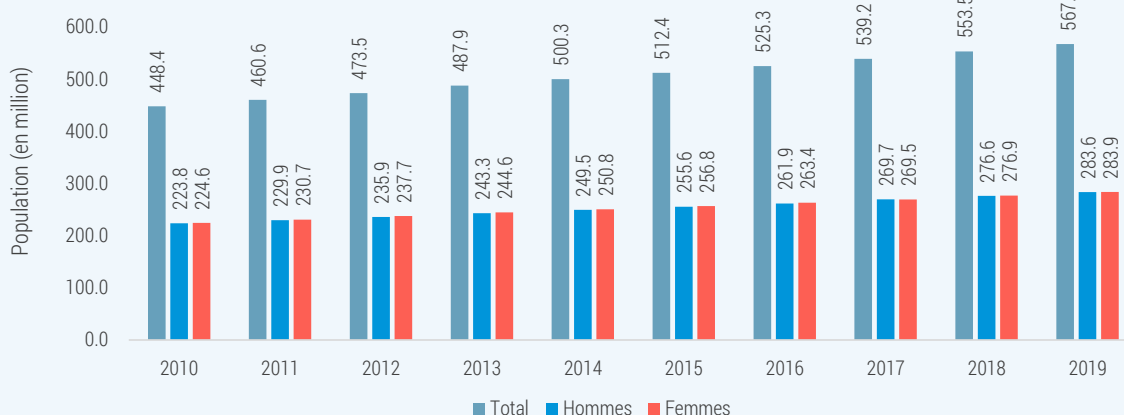
CHAPITRE 2

PROFIL DE LA POPULATION DU COMESA

2.1 Population

La population totale de la région a augmenté de manière significative entre 2010 et 2019. En 2010, la région a enregistré une population de 448,4 millions de personnes. Ce nombre n'a cessé d'augmenter au fil des années, et en 2019 la population totale enregistrée était de 567,6 millions de personnes, soit une augmentation de 119,2 millions de personnes, ou 26,6 % entre 2010 et 2019. Cela équivaut à un taux de croissance annuel moyen de 2,7 %. En 2019, les résultats ont indiqué des proportions égales des deux sexes. La population masculine représentait 49,99 % tandis que la population féminine représentait 50,01 % (figure 2.1).

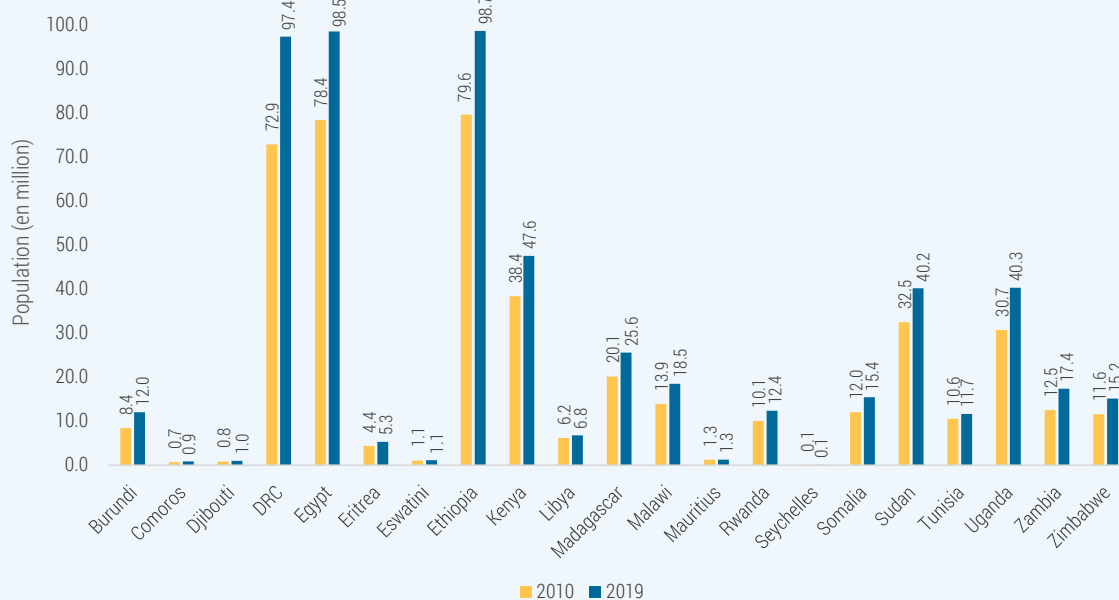
Figure 2.1 : Population de la région du COMESA par sexe, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

L'Éthiopie reste le pays le plus peuplé au cours de la période de dix ans de 2010 à 2019. L'Éthiopie comptait 79,6 millions d'habitants en 2010, tandis qu'en 2019, la population éthiopienne était de 98,7 millions d'habitants. En 2010, la part de l'Éthiopie dans la population totale du COMESA était de 17,8 % et a diminué en 2019 pour atteindre 17,4 %. Les Seychelles avaient la plus faible part de population parmi les États membres du COMESA (0,02 %) de 2010 à 2019. Les résultats indiquent en outre que l'Égypte et la République démocratique du Congo (RDC) sont les deux deuxièmes pays les plus peuplés de la région du COMESA au cours de la période sous revue (figure 2.2).

Figure 2. 2 : Population du COMESA par pays, 2010–2019 (en millions)

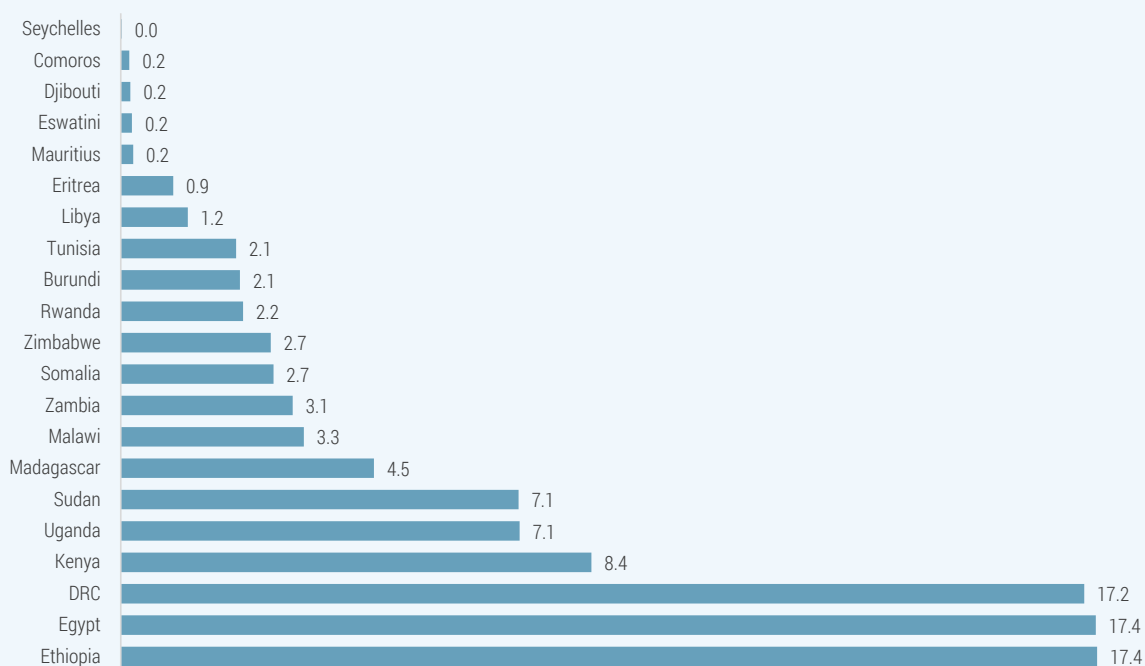


Source : Base de données sur la migration du COMESA

Les résultats montrent que l'Éthiopie, l'Égypte et la RDC avaient les parts les plus élevées de la population du COMESA à 17,4, 17,4 et 17,2 % respectivement, suivies du Kenya à 8,4 %. Les plus faibles pourcentages ont été enregistrés dans les pays suivants : Seychelles, Comores, Djibouti, Eswatini, Maurice et Érythrée, avec moins de 1% dans chaque pays pour l'année 2019. Les trois pays les plus peuplés de la région du COMESA, l'Éthiopie, l'Égypte et la République démocratique du Congo (RDC), représentaient ensemble la majorité (52 %) de la population totale en 2019 (figure 2.3).

Il convient de noter que la Somalie et la Tunisie ont adhéré au COMESA en 2018. Selon la pratique du COMESA, tous les États membres actuels sont inclus dans l'analyse décennale.

Figure 2.3 : Distribution de la population du COMESA par pays, 2019

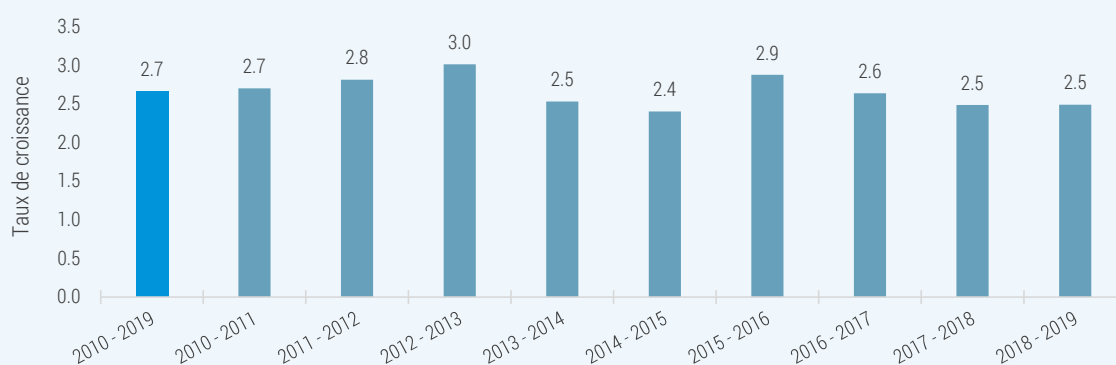


Source : Base de données sur la migration du COMESA

2.2 Taux de croissance démographique

De 2010 à 2019, le taux de croissance démographique de la population totale du COMESA était de 2,7 %. Le taux de croissance a été le plus élevé à 3 %, en 2012–2013, tandis que le taux de croissance le plus bas, à 2,4 %, a été observé en 2014–2015 (figure 2.4).

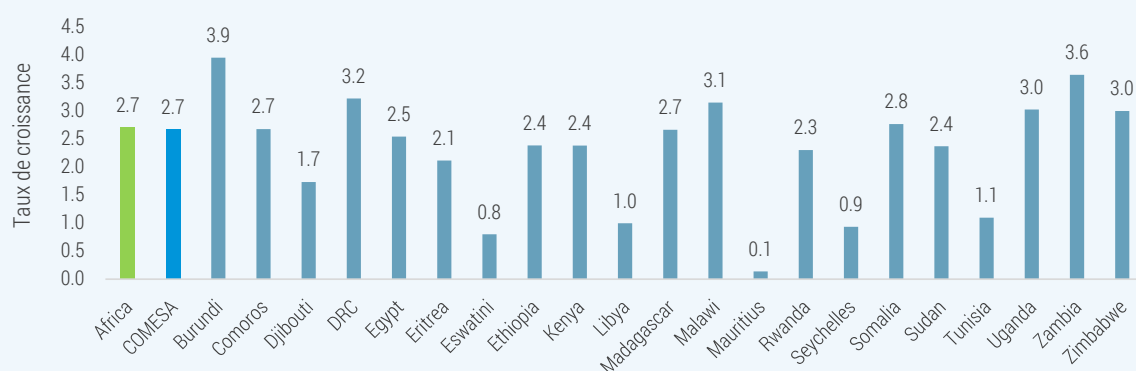
Figure 2.4 : Taux de croissance annuelle de la population du COMESA, 2010–2019



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En effectuant une désagrégation au niveau des États membres, le Burundi, la Zambie, la RDC, le Malawi et l'Ouganda ont enregistré le taux de croissance le plus élevé au cours de la période de dix ans à 3,9 ; 3,6 ; 3,2 ; 3,1 et 3,0 % respectivement, tandis que Maurice, Eswatini et les Seychelles ont eu un taux de croissance inférieur à 1 pour cent à 0,1 ; 0,8 et 0,9 pour cent respectivement. Entre 2010 et 2019, le taux de croissance du COMESA, à 2,7¹ pour cent, était le même que celui de l'Afrique dans son ensemble (figure 2.5).

Figure 2. 5 : Taux de croissance démographique pour l'Afrique, le COMESA et les États membres, 2010–2019 (en pourcentage)



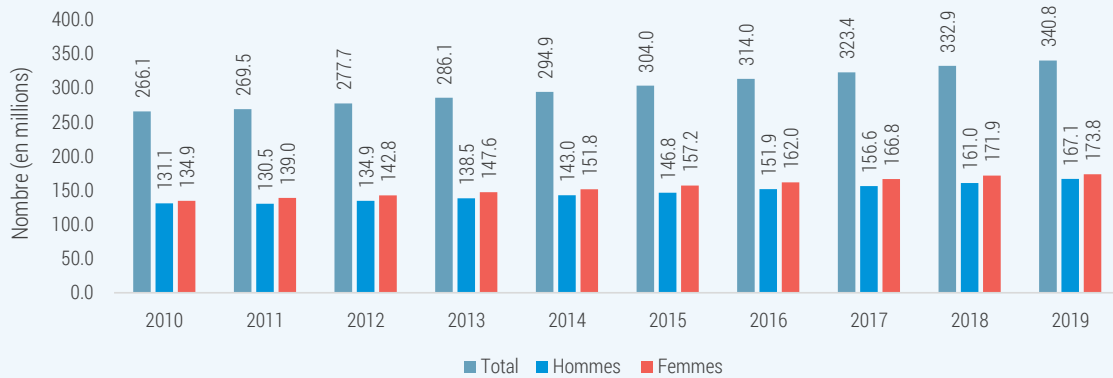
Source : Base de données sur la migration du COMESA

2.3 Population en âge de travailler

En 2010, la population en âge de travailler (âgée de 15 ans et plus) dans le COMESA était de 266,1 millions, tandis qu'en 2019, la région a enregistré 340,8 millions de personnes, soit une augmentation de 27,2 % au cours de la période considérée. Une différence entre les hommes et les femmes peut être observée dans la mesure où la population féminine en âge de travailler a augmenté de 26,7 % entre 2010 et 2019, tandis que le taux de croissance des hommes correspondant était de 28,8 %. En 2019, les résultats ont montré que les hommes représentaient 49,0 % tandis que les femmes représentaient également 51,0 % (figure 2.6).

1 Pour la période 2010 à 2019, le taux de croissance de la population africaine a été estimée à 2,7 %, Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique, 3^e édition (2019-UA)

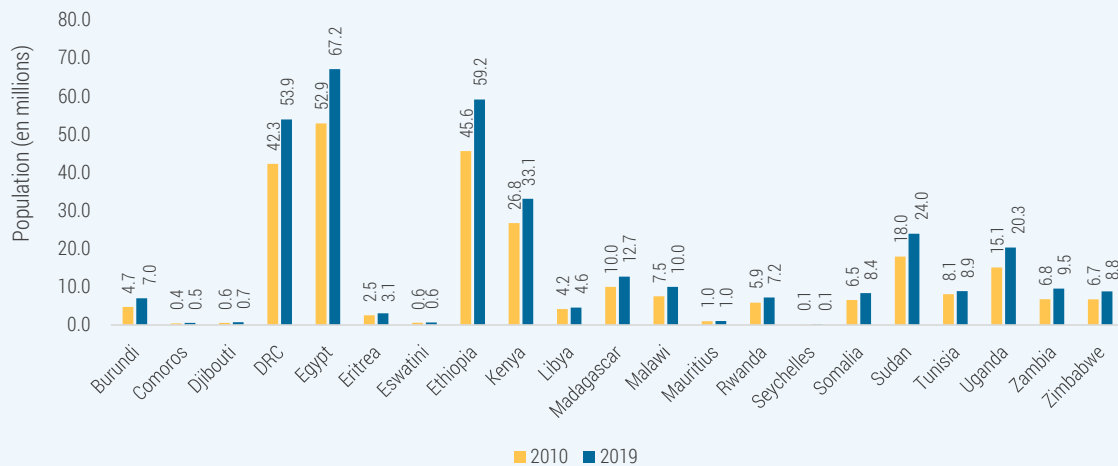
Figure 2. 6 : Population en âge de travailler, par sexe, dans la région du COMESA, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Il est présenté la population en âge de travailler (15 ans et plus) par pays dans la région du COMESA, pour la période 2010–2019. Les résultats montrent que l'Égypte, l'Éthiopie et la RDC restent respectivement les pays les plus peuplés (figure 2.7).

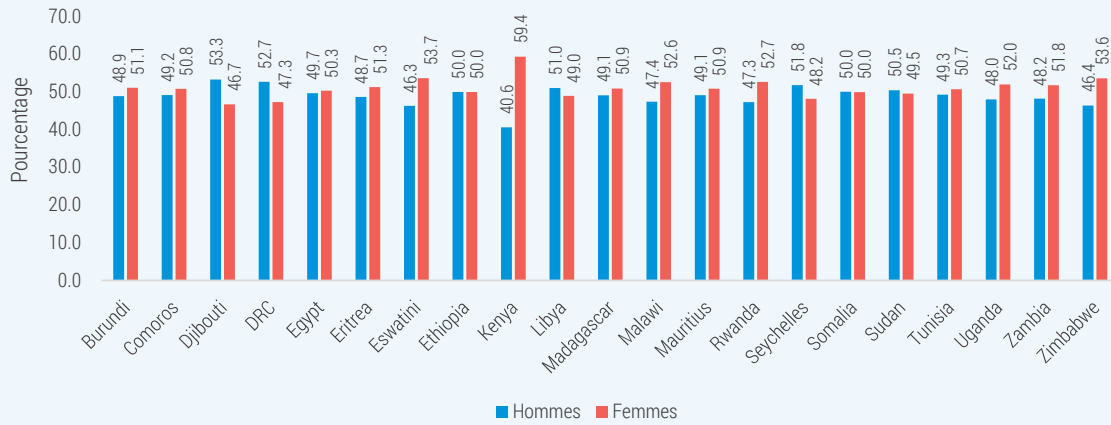
Figure 2. 7 : Proportion de la population active, par pays, dans la région du COMESA, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, les résultats ont indiqué que le Kenya, l'Eswatini et le Zimbabwe avaient le plus grand nombre de femmes en âge de travailler, à 59,4 ; 53,7 et 53,7 % respectivement, par rapport aux autres États membres. Les résultats montrent également que le Burundi, les Comores, l'Égypte, l'Érythrée, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, la Tunisie, l'Ouganda et la Zambie avaient une proportion de femmes actives plus élevée que celle des hommes, entre 50,3 % et 52,6 % (figure 2.8).

Figure 2.8 : Répartition de la population en âge de travailler dans la région COMESA, par pays et sexe, en 2019 (en pourcentage)

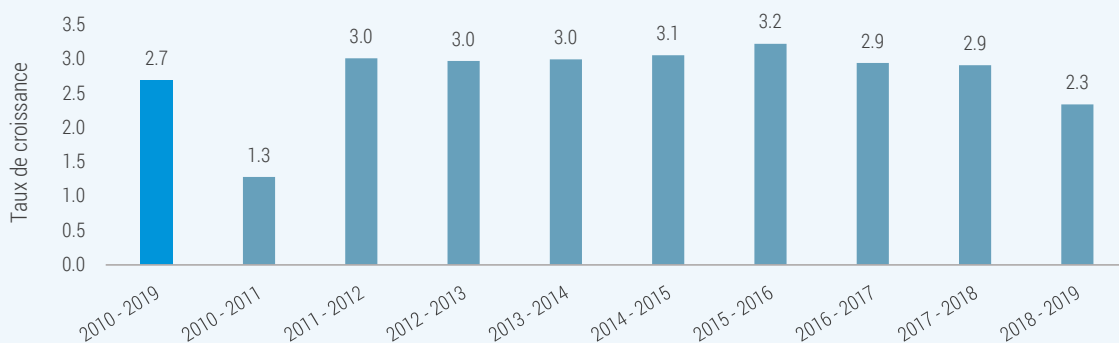


Source : Base de données sur la migration du COMESA

2.4 Taux de croissance de la population en âge de travailler

De 2011 à 2014, les résultats montrent que le taux de croissance de la population en âge de travailler était de 3 %, tandis que le taux de croissance le plus bas, à 1,3 % a été enregistré dans la période 2010–2011. Le taux de croissance global de la population en âge de travailler sur l'ensemble de la période a été de 2,7 % (figure 2.9).

Figure 2.9 : Taux de croissance annuel de la population en âge de travailler dans la région du COMESA, 2010–2019

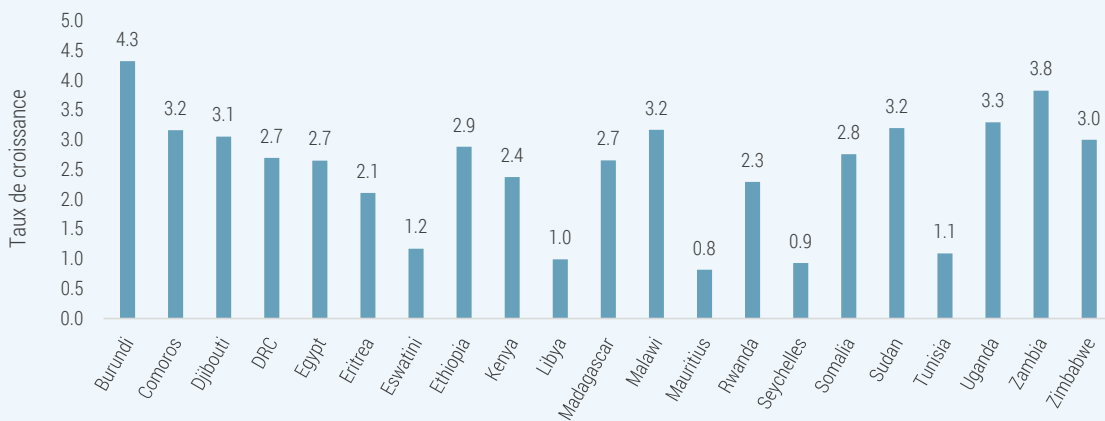


Source : Base de données sur la migration du COMESA

Le taux de croissance de la population en âge de travailler est analysé, sur la période 2010 à 2019, au niveau des États membres. Les résultats montrent que le Burundi, la Zambie, l'Ouganda, le Soudan, le Malawi, les Comores et Djibouti ont enregistré le taux de croissance

le plus élevé sur la période de dix ans, à 4,3 ; 3,8 ; 3,3 ; 3,3 ; 3,2 et 3,1 % respectivement. Les résultats montrent en outre que le taux de croissance de Maurice et des Seychelles était de 0,8 et 0,9 pour cent, ce qui représente le plus faible taux de croissance de la population en âge de travailler sur les dix ans parmi les États membres (figure 2.10).

Figure 2. 10 : Taux de croissance de la population en âge de travailler au sein de la région du COMESA par pays, 2010–2019



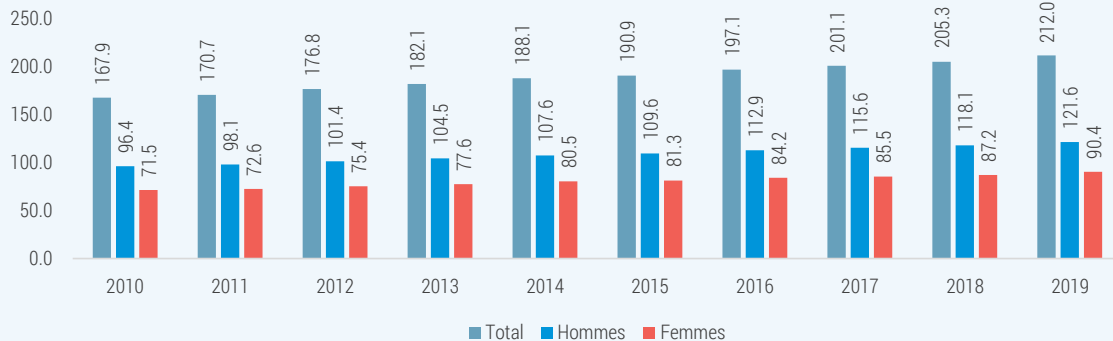
Source : Base des données sur la migration du COMESA

2.5 Population active et taux de participation au marché du travail

La population active, telle que définie par l'OIT, comprend toutes les personnes en âge de travailler et fournissant la main-d'œuvre pour produire des biens et des services au cours d'une période de référence donnée. Il s'agit de l'ensemble de toutes les personnes en âge de travailler qui ont un emploi et celles qui sont au chômage. Elle constitue l'ensemble de toutes les personnes en âge de travailler présentes dans le pays de mesure, en tant que résident habituel ou non habituel.

En 2010, la région du COMESA a enregistré 167,9 millions de personnes dans la population active, alors qu'en 2019, la région a enregistré 212,0 millions de personnes, soit une augmentation de 26,3 %. En 2010, les femmes dans la population active s'élevaient à 71,5 millions tandis qu'en 2019, le nombre de femmes dans la population active est passé à 90,4 millions, et la population masculine dans la population active a augmenté, passant de 96,4 millions en 2010 à 121,6 millions en 2019. Le nombre de femmes dans la population active a enregistré une hausse de 26,4 %, et celui des hommes a augmenté de 26,1 %. En 2019, la main-d'œuvre masculine dans la région du COMESA représentait 57,4 % de la main-d'œuvre totale, contre 42,6 % pour les femmes (figure 2.11).

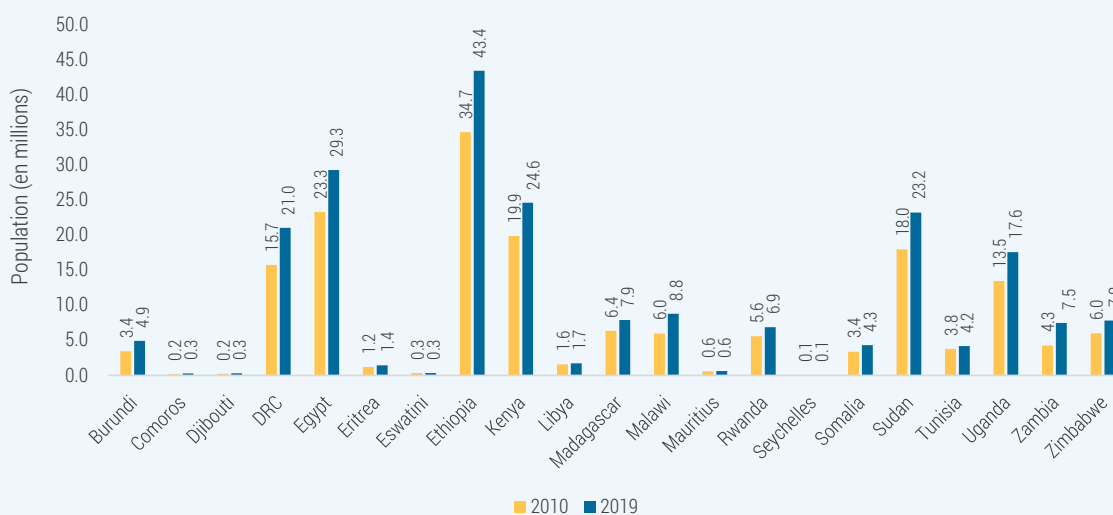
Figure 2. 11 : Population active dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Entre 2010 et 2019, l'évolution de la population active par pays, dans les États membres du COMESA, montre que l'Éthiopie a représenté la majeure partie de la population active du COMESA, soit entre 34,7 et 43,4 millions de personnes. Les résultats indiquent également que l'Égypte, la RDC, le Kenya et le Soudan avaient des populations comprises entre 15,7 et 29,3 millions de personnes. Le nombre de la population active des Comores, de Djibouti, d'Eswatini, de Maurice et des Seychelles était inférieur à 1,0 million durant les périodes sous examen (figure 2.12).

Figure 2. 12 : Population active dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en millions)

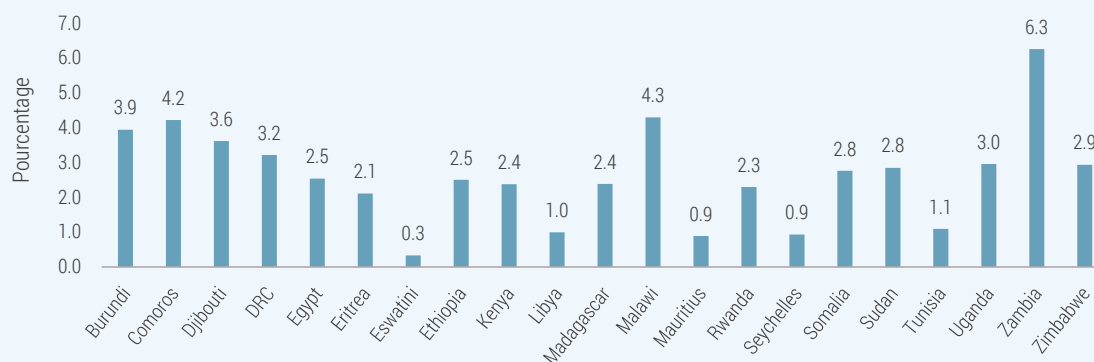


Source : Base de données sur la migration du COMESA

Une analyse du taux de croissance de la population active œuvre dans la région du COMESA de 2010 à 2019 au niveau des États membres montre que la Zambie, le Malawi, le Burundi, Djibouti et la RDC ont enregistré le taux de croissance le plus élevé, soit 6,3 ; 4,3 ; 3,9 et 3,6 %

respectivement, sur la période de dix ans. Les résultats montrent également que le taux de croissance le plus faible était inférieur à 1,0 pour cent en Eswatini, à Maurice et aux Seychelles respectivement sur les dix ans (figure 2.13).

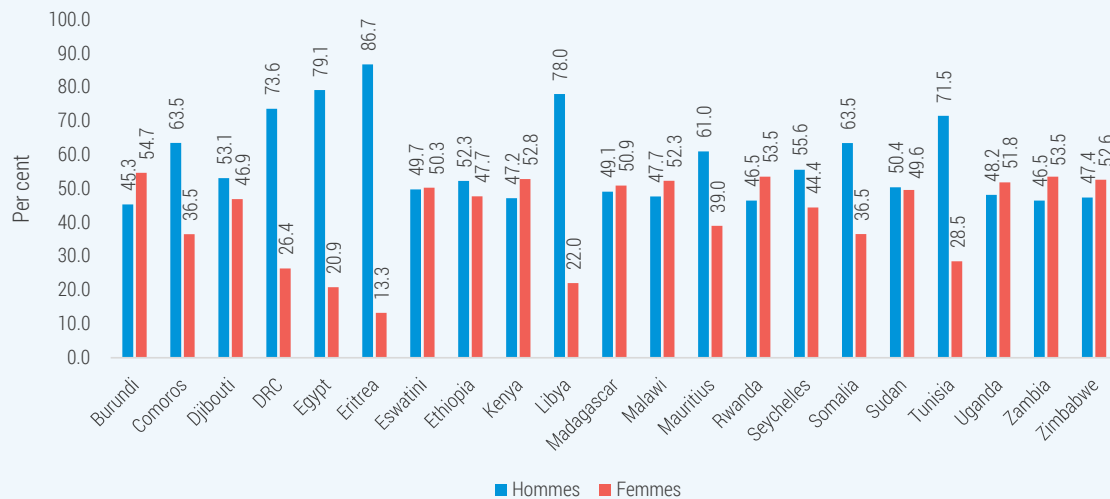
Figure 2. 13 : Taux de croissance de la population active dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en pourcentage).



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, la répartition de la population active par pays et sexe au sein de la région du COMESA montre que le Burundi, le Rwanda et la Zambie avaient la plus forte proportion de femmes dans la population active, avec 54,7 % au Burundi, alors que le Rwanda et la Zambie avaient 53,5 %. Les résultats indiquent également que le Kenya, le Zimbabwe, le Malawi, l'Ouganda, Madagascar et Eswatini ont des pourcentages relativement plus élevés de femmes que d'hommes dans leur répartition de la main-d'œuvre, soit 53,5 ; 52,8 ; 52,6 ; 51,8 ; 50,9 et 50,3 pour cent respectivement. Le plus faible pourcentage de femmes dans la population active de chaque pays a été enregistré en Érythrée, avec 13,3 % (figure 2.14).

Figure 2. 14 : Répartition en pourcentage de la population active dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage)

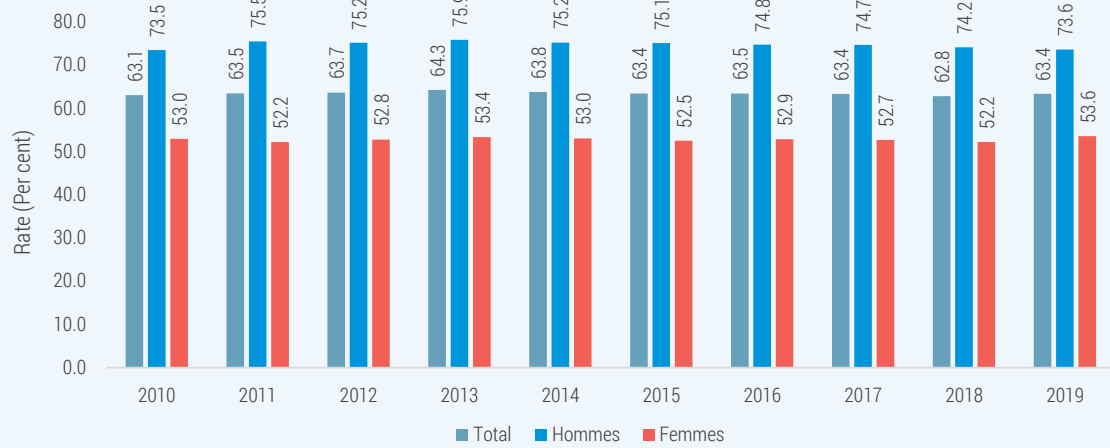


Source : Base de données sur la migration du COMESA

Le taux de participation au marché du travail (LFPR) exprime le taux d'activité de la population active en pourcentage de la population en âge de travailler (OIT). Il donne une indication de la taille de l'offre de main-d'œuvre disponible pour s'engager dans la production de biens et de services, par rapport à la population en âge de travailler.

En 2010, le LFPR pour la région était de 63,1 %, les hommes ayant un taux de participation plus élevé de 73,5 %, tandis que les femmes avaient un taux de participation de 53,0 %. Tout au long de la période de référence de dix ans, le LFPR des hommes était systématiquement supérieur à celui des femmes. En 2019, le taux d'activité des hommes était de 73,6 % tandis que celui des femmes était de 53,6 % (figure 2.15).

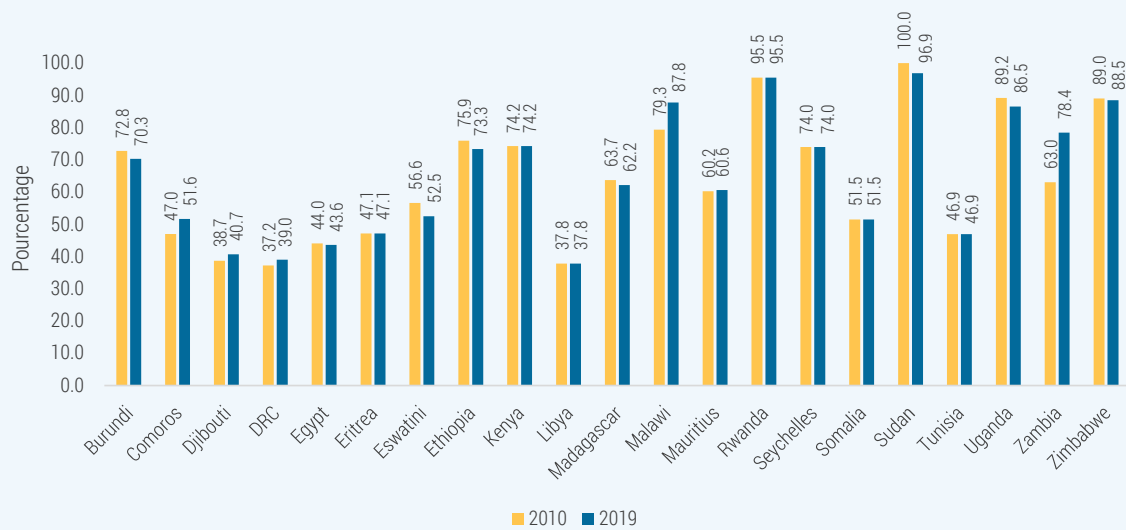
Figure 2. 15 : Taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Le LFPR dans la région du COMESA, ventilé par pays, a indiqué que le taux de participation a été le plus élevé (plus de 85 %) au Soudan, au Rwanda et au Zimbabwe pendant la période 2010–2019. Les taux les plus faibles ont été observés dans les pays suivants : Djibouti, RDC, Égypte, Érythrée, Libye et Tunisie, ces États membres ayant enregistré un taux de participation inférieur à 50 % au cours de la période considérée (figure 2.16).

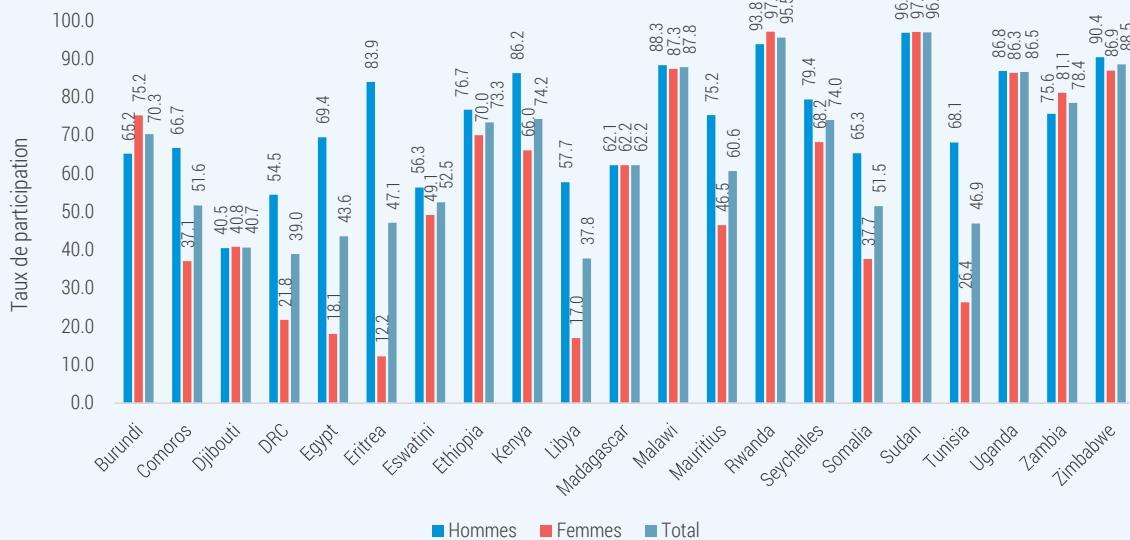
Figure 2. 16 : Taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, les résultats de la répartition en pourcentage du LFPR dans la région du COMESA, par pays, total et sexe, dans chaque État membre, ont indiqué que le Soudan et le Rwanda ont enregistré le pourcentage le plus élevé de taux LFPR à 96,9 et 95,5 pour cent respectivement par rapport aux autres États membres. Les résultats montrent également que le Soudan a enregistré le taux de participation le plus élevé pour les hommes et les femmes avec 96,8 % et 97,0 % respectivement, alors que le Rwanda a enregistré un taux de participation des femmes à 97,1 %. En outre, les taux de participation les plus faibles chez les femmes ont été enregistrés dans les pays suivants : Érythrée, Libye, Égypte, RDC et Tunisie, avec moins de 30 % (figure 2.17).

Figure 2. 17 : Répartition en pourcentage du taux de participation au marché du travail dans la région du COMESA, par pays, total et sexe 2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

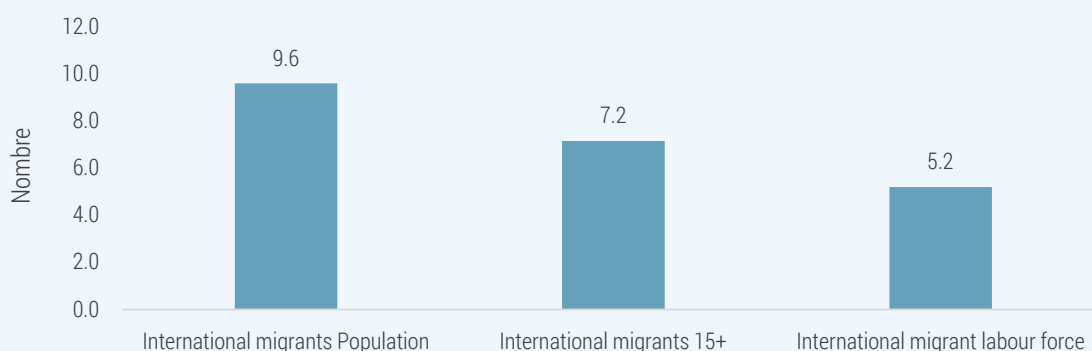
CHAPITRE 3

STOCK DE MIGRANTS INTERNATIONAUX

3.1 Estimations de l'ensemble de migrants dans la région du COMESA

En 2019, le nombre estimatif de migrants internationaux au sein de la région du COMESA était de 9,6 millions, dont 7,2 millions en âge de travailler (15 ans et plus). La même année, l'ensemble de la main-d'œuvre migrante internationale s'élevait à 5,2 millions (figure 3.1). En outre, les migrants internationaux représentaient 2,1 % de la population en âge de travailler (figure 3 :1).

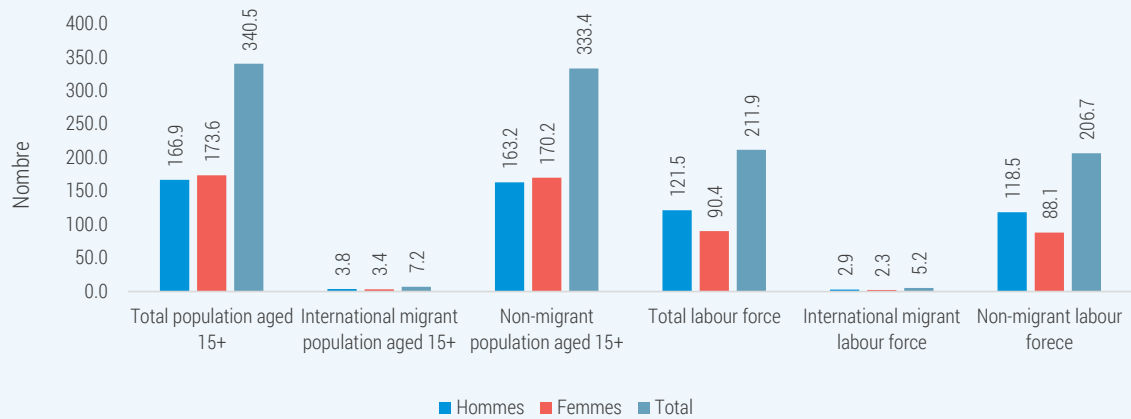
Figure 3. 1: Estimations du stock international de migrants et de travailleurs migrants du COMESA, 2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Les résultats des estimations du COMESA sur les migrants internationaux ont indiqué que la plupart de la main-d'œuvre migrante internationale sont des hommes. Les estimations de 2019 indiquent que sur 5,2 millions de travailleurs migrants internationaux, 2,9 millions étaient des hommes, tandis que 2,3 millions étaient des femmes. Les résultats montrent également la répartition par sexe de la population en âge de travailler, ventilée par statut de migrant (figure 3.2).

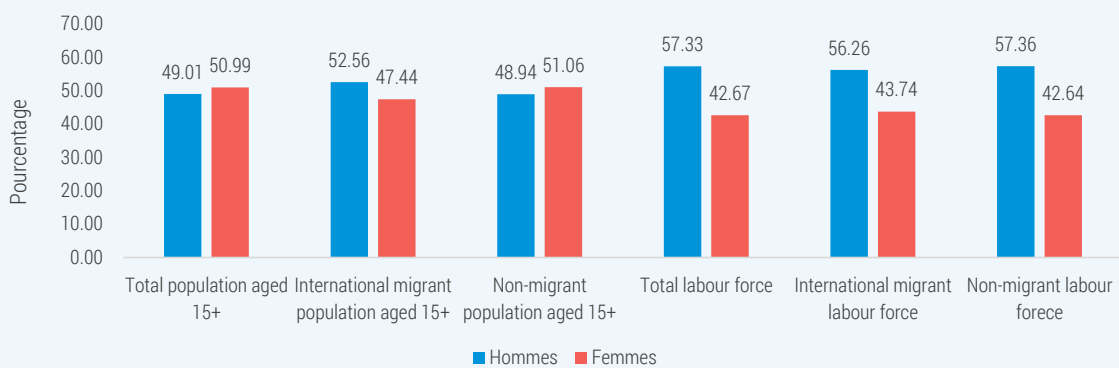
Figure 3. 2 : Estimations de la main-d'œuvre migrante internationale du COMESA, 2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

L'analyse montre la répartition de la main-d'œuvre migrante internationale en 2019 par sexe. Les hommes ont constitué 56,23 % des travailleurs migrants internationaux contre 43,74 % pour les femmes. Les résultats ont indiqué que les hommes et les femmes étaient représentés presque à part égale dans la population totale des personnes en âge de travailler à 49,0 et 51,0 pour cent respectivement, mais pas dans la population migrante en âge de travailler dans laquelle les hommes étaient à 49,0 % et les femmes représentaient 51,1 % (figure 3.3).

Figure 3. 3 : Composition par sexe de la main-d'œuvre migrante internationale, 2019 (en pourcentage)

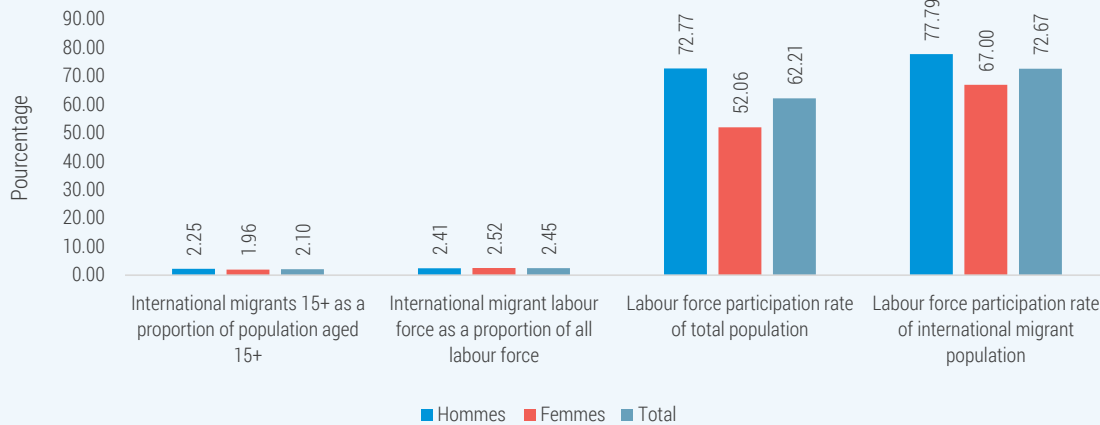


Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, les ratios de population et le LFPR de la main-d'œuvre migrante internationale, ventilés par sexe, montrent que la part de la main-d'œuvre migrante internationale en proportion de l'ensemble de la population active était supérieure à 2,5 % par rapport à la part des migrants internationaux de 15 ans et plus en proportion de la population en âge de travailler estimée à 2,1 %. Les résultats indiquent également que le LFPR des migrants internationaux est supérieur

au LFPR de la population totale dans toutes les catégories du pourcentage total, hommes et femmes, à 72,7 ; 77,8 et 67,0 % respectivement (figure 3.4).

Figure 3. 4 : Ratios de population et taux d'activité de la main-d'œuvre migrante internationale par sexe, 2019 (en pourcentage)



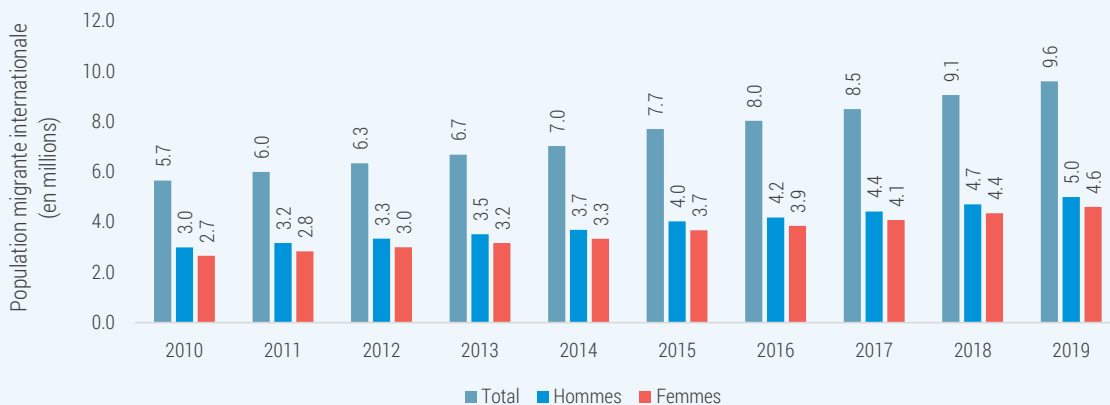
Source : Base de données sur la migration du COMESA

3.2 Tendances de la taille de la population migrante internationale

L'analyse de la population de migrants internationaux au sein de la région du COMESA par sexe, sur la période 2010–2019, montre que le nombre de migrants internationaux dans la région du COMESA a augmenté au cours de ces années. En 2010, la région a enregistré 5,7 millions de migrants au sein de la région, et en 2019, le nombre total enregistré dans la région a été de 9,6 millions migrants. La proportion de migrants internationaux dans la population en 2010 était de 1,3 % contre 1,7 % en 2019. Cela représente une augmentation de 0,4 point de pourcentage.

En 2010, la région a enregistré un total de 2,7 millions de femmes migrantes internationales, contre un nombre total de 4,6 millions de femmes en 2019. La proportion de femmes migrantes internationales par rapport à la population féminine totale au cours des années 2010–2019 a été de 1,2 % et 1,6 % respectivement. En 2010, le nombre de migrants internationaux de sexe masculin enregistrés était de 3,0 millions, et en 2019, la région a enregistré 5,0 millions d'hommes. Dans les années 2010–2019, la proportion de migrants internationaux masculins par rapport à la population masculine totale, était de 1,3 % et 1,8 % respectivement. De 2010 à 2019, le nombre de migrants internationaux a augmenté, de 0,4 points de pourcentage chez les femmes, et sur la période 2010–2019, les hommes ont enregistré une hausse de 0,5 points de pourcentage (figure 3.5).

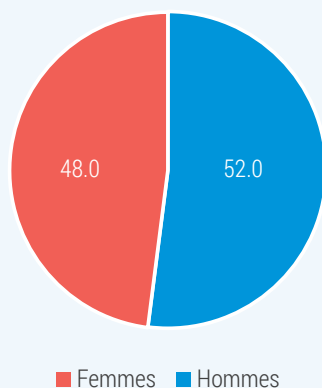
Figure 3.5 : Population migrante internationale dans la région du COMESA par sexe (en millions), 2010–2019



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, les hommes migrants internationaux constituaient 52,0 % de la population migrante totale, contre 48,0 % pour les femmes migrantes internationales correspondantes (figure 3.6).

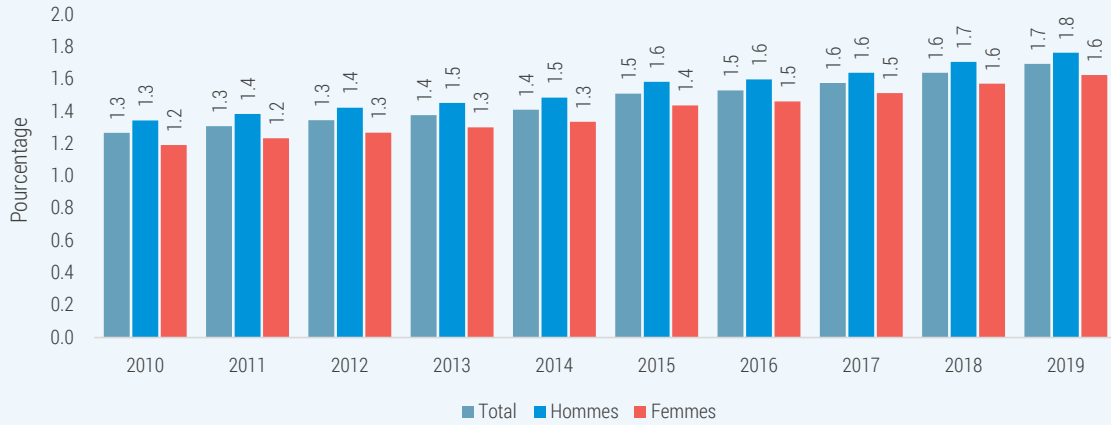
Figure 3.6 : Proportion de la population migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Le pourcentage de la population migrante internationale par rapport à la population totale de la région du COMESA, ventilé par total et sexe, sur la période 2010–2019, montre qu'il y a eu une part croissante de migrants dans la région du COMESA au cours de la période considérée dans toutes les catégories de total, hommes et femmes. En 2010, le pourcentage de la population migrante internationale par rapport au total, hommes et femmes, était de 1,3 ; 1,3 et 1,2 % respectivement, comparativement à 2019, où la part était de 1,7 % dans la population totale, soit 1,8 % chez les hommes et 1,6 % chez les femmes (figure 3.7).

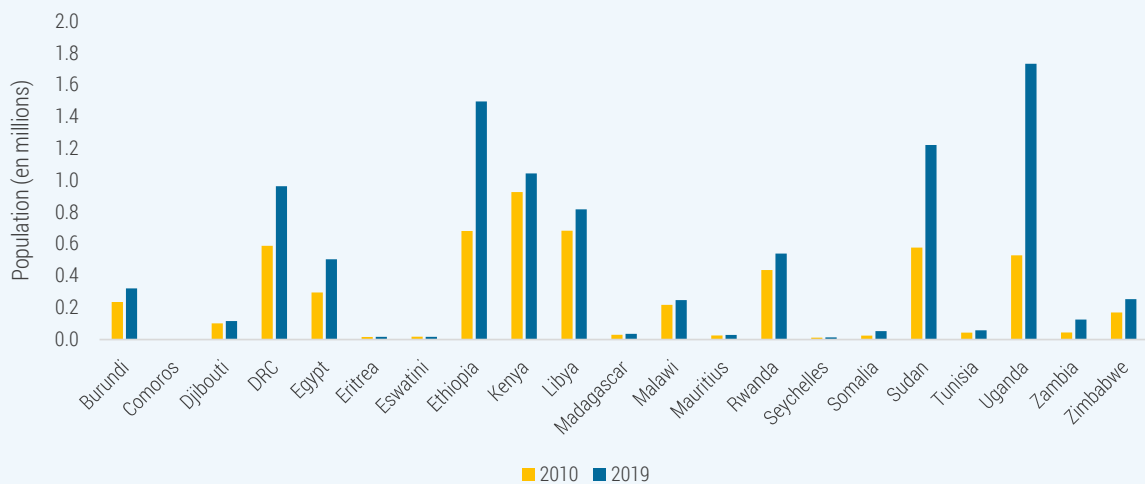
Figure 3.7 : Pourcentage de la population migrante internationale par rapport à la population totale de la région du COMESA, par sexe (en pourcentage), 2010–2019



Source : Base de données sur les migrations du COMESA

Le relevé des migrants internationaux dans la région du COMESA montre que l'Ouganda a accueilli le plus grand nombre de migrants internationaux, soit 1,7 million de migrants en 2019. En outre, les résultats indiquent que le nombre de migrants internationaux a augmenté en 2019 par rapport au chiffre de 2010 (figure 3.8).

Figure 3.8 : Population migrante internationale dans la région du COMESA par pays (en millions), 2010–2019



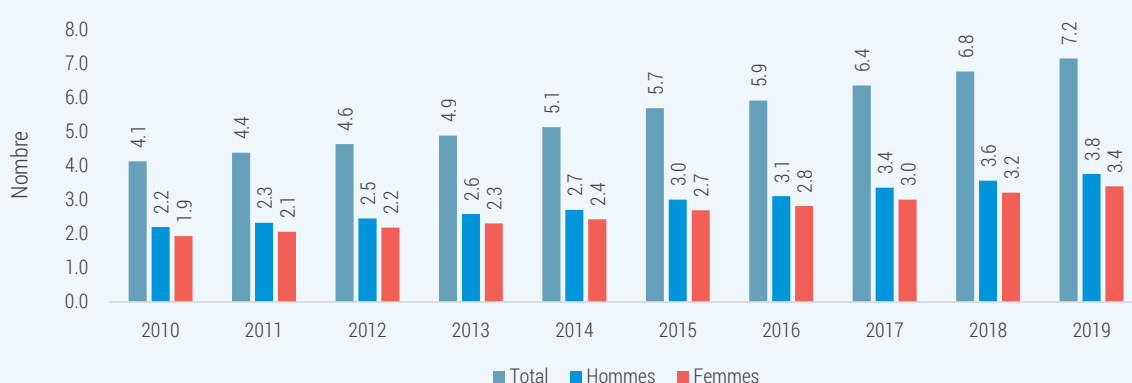
Source : Base de données sur la migration du COMESA

3.3 Migrants internationaux en âge de travailler

Le nombre de migrants en âge de travailler dans la région du COMESA a augmenté au fil des années. En 2010, la région a enregistré un nombre total de 4,1 millions de migrants internationaux en âge de travailler, comparativement au nombre de 7,2 millions de migrants internationaux en 2019. En 2010, la proportion de migrants internationaux par rapport à la population était de 1,6 % contre 2,1 % en 2019. Cela représente une augmentation de 0,5 point de pourcentage de la population migrante en âge de travailler dans la région (figure 3.10).

La désagrégation des migrants internationaux en âge de travailler par sexe a révélé une tendance à la hausse tant chez les hommes que chez les femmes. En 2010, le nombre de femmes migrantes internationales en âge de travailler dans la région était estimé à 1,9 million et ce nombre est passé à 3,4 millions de femmes migrantes internationales en âge de travailler en 2019. Les hommes migrants internationaux en âge de travailler ont montré une tendance similaire au cours de ces années avec un total de 2,2 millions en 2010 et 3,8 millions en 2019. La proportion de femmes migrantes internationales en âge de travailler par rapport à la population féminine totale en âge de travailler en 2010 et 2019 était de 1,4 % et 2,0 % respectivement, tandis que le taux de croissance correspondant parmi hommes était de 1,7 et 2,3 pour cent respectivement. Pendant la période 2010–2019, le nombre de femmes migrantes internationales en âge de travailler a augmenté de 0,6 points de pourcentage chez les femmes, alors que le chiffre des hommes a augmenté de 0,6 points de pourcentage (figure 3.9).

Figure 3.9 : Migrants internationaux en âge de travailler dans la région du COMESA par sexe (en millions), 2010–2019

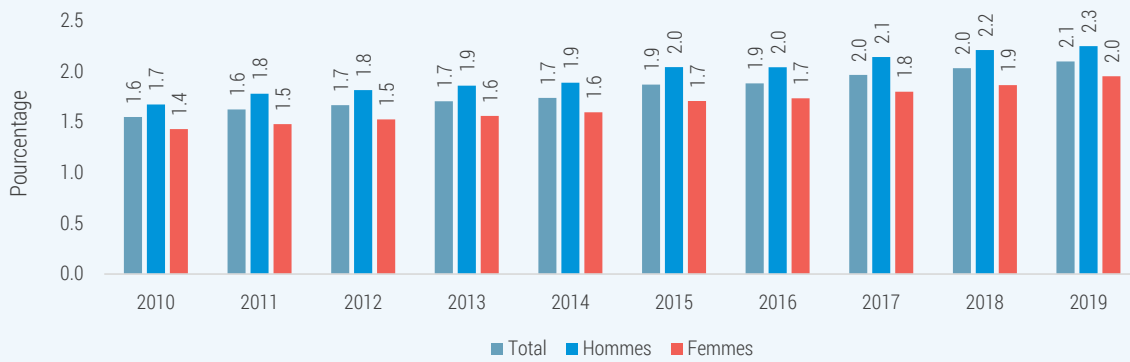


Source : Base de données sur la migration du COMESA

À l'instar de la répartition des hommes et des femmes parmi la population migrante internationale dans la région du COMESA, en 2019, la proportion d'hommes parmi les migrants internationaux en âge de travailler était de 52,6 %, alors que la proportion de femmes représentait 47,4 % (figure 3.9, calculs propres).

La part des migrants parmi la population en âge de travailler dans la région du COMESA est passée de 1,6 à 2,1 %, de 2010 à 2019. En 2010, d'une part, la proportion des hommes était de 1,7 %, tandis que celle des femmes était de 1,4 %. D'autre part, en 2019, la proportion des hommes était de 2,3 %, tandis que celle des femmes était de 2,0 %. La proportion de migrants internationaux dans la population en âge de travailler a régulièrement augmenté de 2010 à 2019 (figure 3.10).

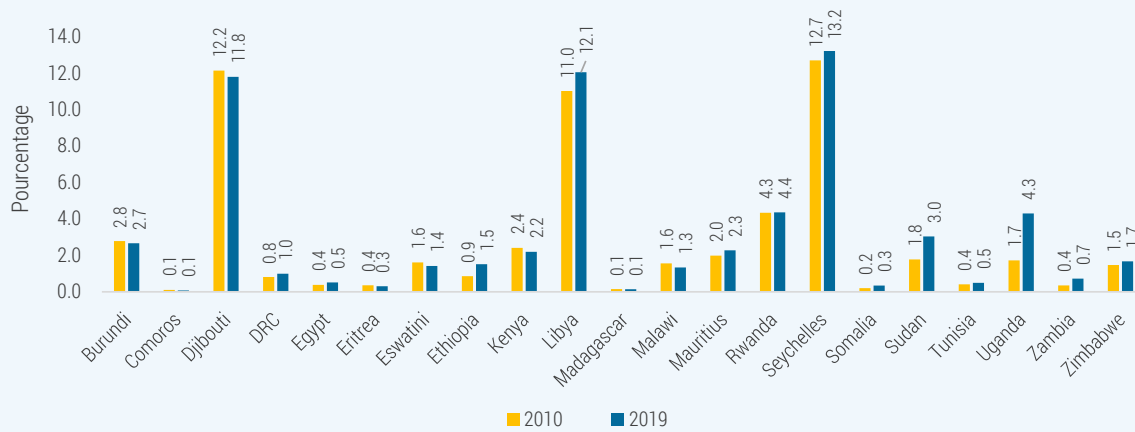
Figure 3. 10 : Proportion de la population migrante internationale en âge de travailler par rapport à la population totale en âge de travailler dans le COMESA, par année et sexe, 2010–2019 (en pourcentage).



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Pendant la période 2010–2019, le pourcentage de la population migrante internationale par rapport à la population totale dans chaque État membre montre que le pourcentage le plus élevé a été enregistré à Djibouti, en Libye et aux Seychelles. La part des migrants internationaux dans les États membres susmentionnés était supérieure à 10 % au cours de la période considérée, alors que dans le reste des États membres, les parts étaient inférieures à 5 % (figure 3.11).

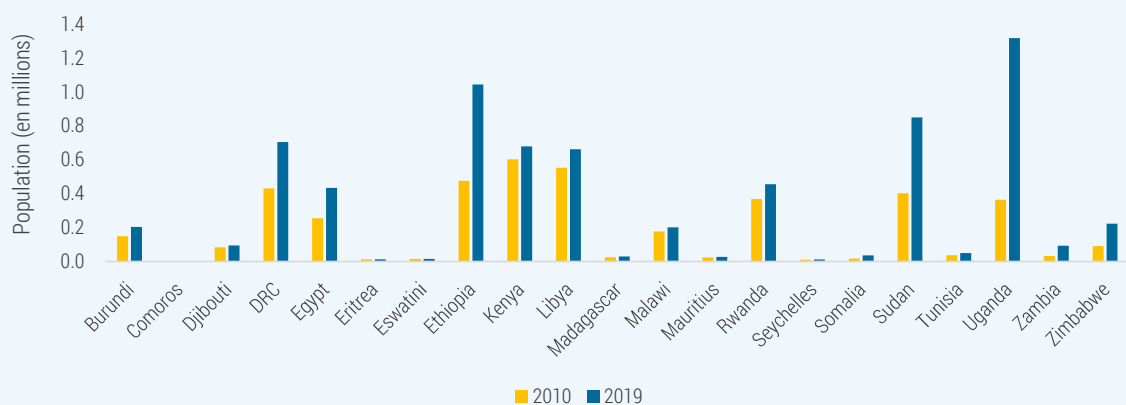
Figure 3. 11 : Proportion de la population migrante internationale en âge de travailler par rapport à la population totale en âge de travailler dans le COMESA par pays, 2010–2019, (en pourcentage).



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, l'Ouganda a accueilli environ 1,3 million de migrants en âge de travailler, ce chiffre représente le plus grand nombre de migrants parmi tous les États membres. Les résultats montrent en outre que la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, le Soudan et l'Ouganda ont accueilli le plus grand nombre de migrants internationaux en âge de travailler au cours de la période 2010–2019 (figure 3.12).

Figure 3. 12 : Migrants internationaux en âge de travailler dans la région du COMESA par pays (en millions), 2010–2019

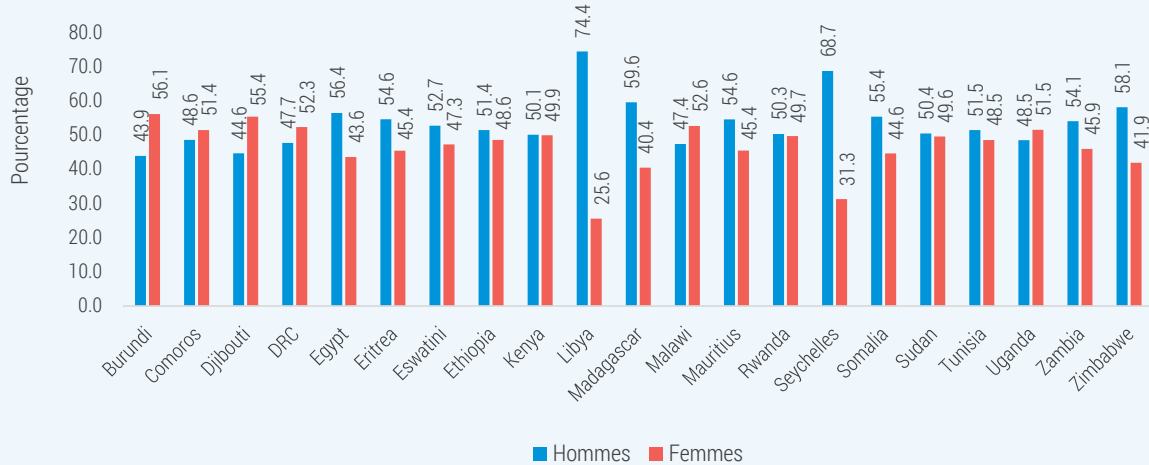


Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, la répartition des migrants internationaux de la population en âge de travailler dans la région du COMESA montre que le Burundi comptait plus de femmes migrantes en âge de travailler, à 56,1%, par rapport aux autres États membres. Les résultats ont également

indiqué que 6 pays sur 21 avaient une proportion plus élevée de femmes migrantes en âge de travailler ; il s'agit notamment du Burundi, des Comores, de Djibouti, de la RDC, du Malawi et de l'Ouganda (figure 3.13).

Figure 3.13 : Répartition en pourcentage de la population internationale en âge de travailler dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage)



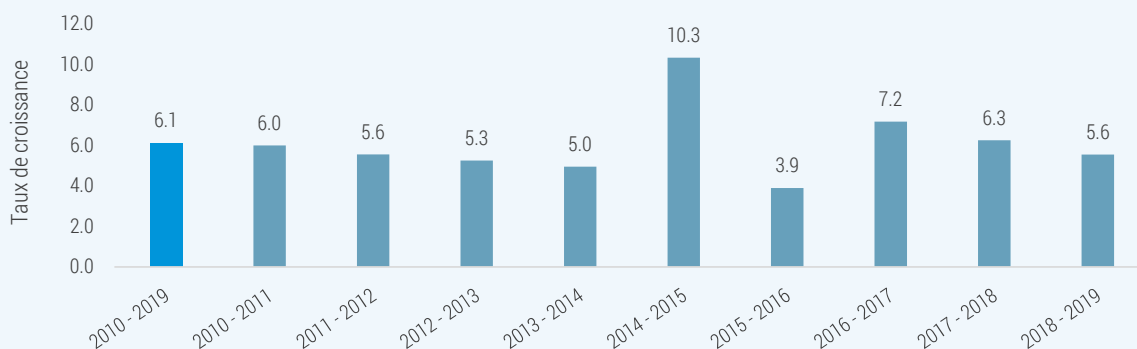
Source : Base de données sur la migration du COMESA

3.4 Taux de croissance des migrants en âge de travailler

Pendant la période 2010–2019, les résultats montrent que le taux de croissance global des migrants internationaux en âge de travailler dans la région du COMESA, était de 6,1 %. Entre 2014 et 2015, le taux de croissance le plus élevé a été de 10,3 %, alors que le taux de croissance le plus faible de 3,9 % a été enregistré entre 2015 et 2016 (figure 3.14).

En outre, les résultats montrent que le taux de croissance des migrants en âge de travailler était plus élevé comparativement au taux de croissance global de la population en âge de travailler de la figure 2.11, qui était de 2,7 %. Cette différence confirme l'idée qu'une grande partie de la migration est destinée à la recherche d'un emploi, car ce sont principalement les personnes en âge de travailler qui sont en capacité et motivées pour partir à l'étranger à la recherche de nouvelles ou de meilleures opportunités de travail (figure 3.14). Les familles (personnes âgées et jeunes) restent souvent dans le pays d'origine, ce qui a pour effet de hausser davantage le taux de croissance des migrants en âge de travailler dans les pays de destination.

Figure 3. 14 : Taux de croissance annuel de la population migrante internationale en âge de travailler du COMESA, 2010–2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Pour la période 2010 – 2019, le taux de croissance des migrants en âge de travailler, au niveau des États membres, montre que l'Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe ont enregistré les taux de croissance les plus élevés, à 14,3 ; 11,9 et 10,1 % respectivement. Par ailleurs, les résultats montrent que le taux de croissance de la population active dans l'Union des Comores a diminué de -1,1 % sur l'ensemble de la période considérée (figure 3.15).

Figure 3. 15 : Taux de croissance de la population migrante internationale en âge de travailler du COMESA par pays, 2010–2019 (en pourcentage)



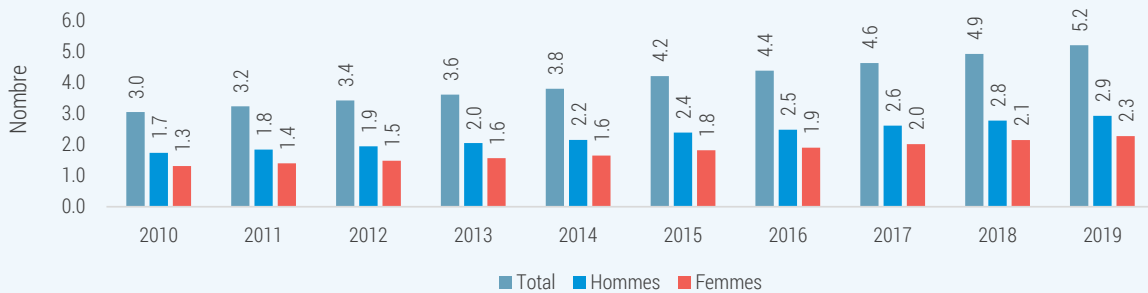
Source : Base de données sur la migration du COMESA

3.5 Population active et taux d'activité des migrants internationaux

Le nombre de travailleurs migrants internationaux a augmenté au cours des années. En 2010, la région du COMESA a enregistré un nombre total de 3,0 millions de travailleurs migrants internationaux, contre 5,2 millions enregistrés en 2019 (figure 3.16).

En 2019, le nombre d'hommes parmi les migrants internationaux dans la population active a augmenté à 2,9 millions contre 1,7 million en 2010. Par ailleurs, en 2019, le nombre de femmes migrantes internationales en âge de travailler a augmenté, passant à 2,3 millions contre 1,3 million en 2010 (figure 3.16).

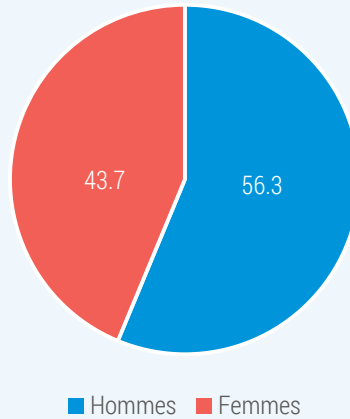
Figure 3. 16 : Main d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, la proportion de la main-d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, indiquait une répartition disproportionnée du pourcentage entre les deux sexes. Les résultats de la main-d'œuvre migrante internationale ont indiqué que les hommes ont représenté 56,3 % contre une part de 43,7 % pour les femmes (figure 3.17).

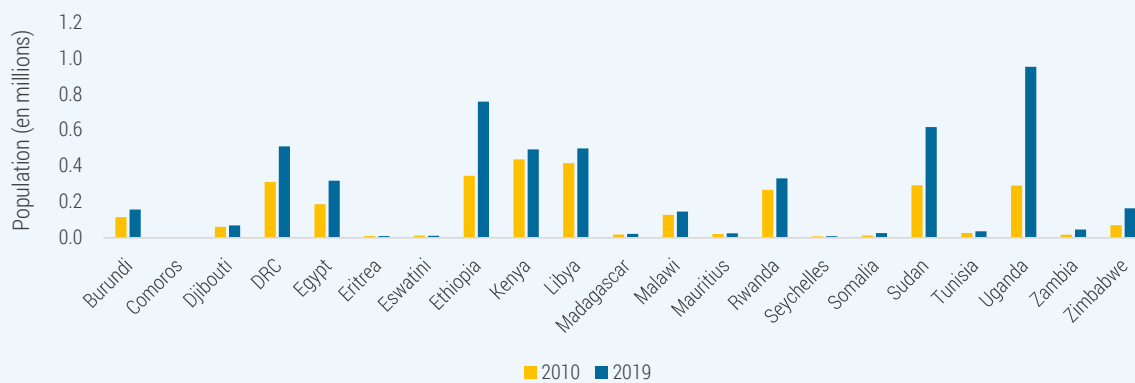
Figure 3. 17 : Proportion de la main d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par sexe, 2019



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Pendant la période 2010 – 2019, les résultats de la main-d'œuvre migrante internationale, par pays, dans la région du COMESA, ont indiqué que l'Ouganda a enregistré le plus grand nombre de travailleurs internationaux au sein du COMESA, en 2019. Il convient de souligner à nouveau que le nombre de migrants dans chaque État membre était inférieur à 1,0 million de travailleurs migrants internationaux par an sur l'ensemble de la période considérée (figure 3.18).

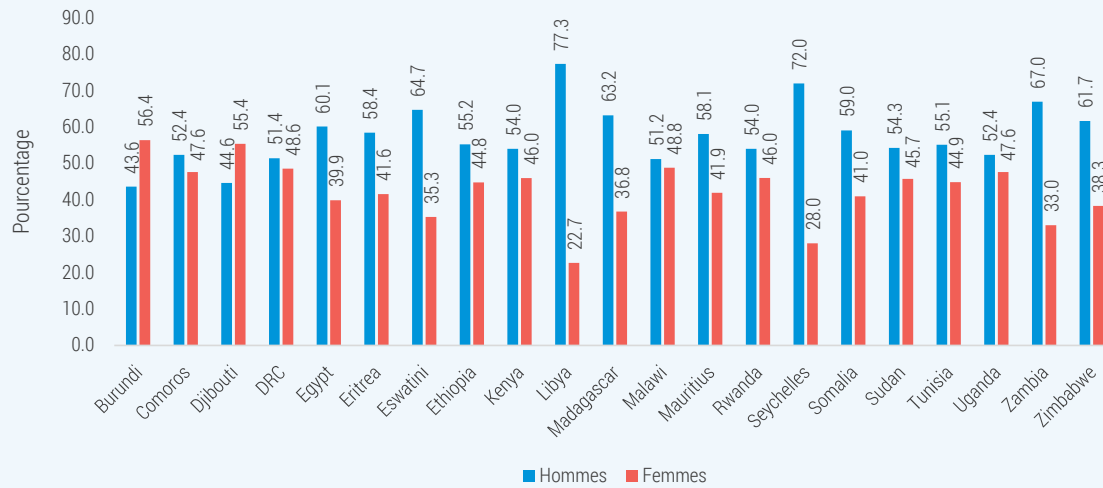
Figure 3. 18 : Main-d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par pays, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2019, la répartition en pourcentage de la main-d'œuvre internationale, par pays et sexe, dans chaque État membre, a indiqué que le Burundi et Djibouti comptaient plus de femmes que d'hommes dans la main-d'œuvre migrante internationale à 56,4 % et 55,4 % respectivement, par rapport aux autres États membres. Le pourcentage le plus faible de femmes migrantes internationales dans la population active a été enregistré en Libye à 22,7 % (figure 3.19).

Figure 3. 19 : Répartition en pourcentage de la main-d'œuvre migrante internationale dans la région du COMESA, par pays et sexe, 2019 (en pourcentage)

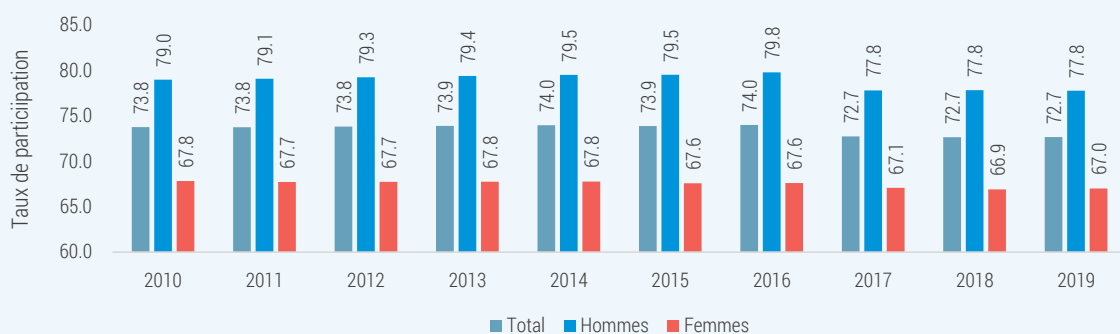


Source : Base de données sur la migration du COMESA

En 2010, pour la région du COMESA, le taux d'activité (LFPR) des migrants internationaux était de 73,8 %, les hommes ayant un taux de proportion plus élevé de 79,0 % contre 67,8 % pour les femmes. Tout au long de la période de référence de dix ans, concernant le taux d'activité des migrants internationaux, le chiffre des hommes était systématiquement supérieur à celui des femmes. En 2019, le LFPR des migrants internationaux masculins était de 77,8 % contre 67,0 % pour les femmes (figure 3.20).

De plus, la comparaison des résultats du taux d'activité des migrants internationaux de la figure 3.20 et du taux d'activité de la population totale de la figure 2.15 a indiqué que le taux d'activité des migrants internationaux était plus élevé que le taux de participation au travail de la population du COMESA dans toutes les catégories (total, hommes et femmes).

Figure 3. 20 : Taux de participation de la main-d'œuvre migrante internationale au marché du travail dans le COMESA, par sexe, 2010–2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

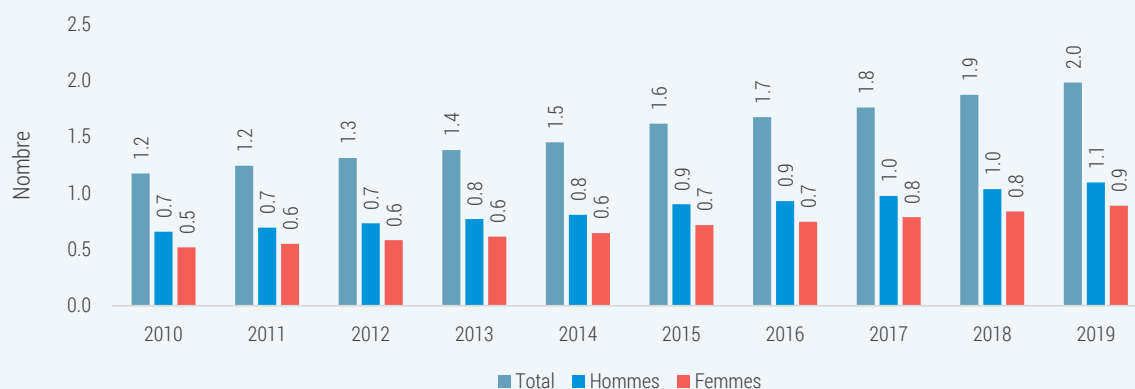
3.6 Jeunes travailleurs migrants internationaux

La Charte Africaine de la jeunesse, adoptée par la Conférence des chefs d'État et de gouvernement, lors de leur sommet tenu à Banjul, en Gambie, en juillet 2006, a défini le terme « jeunes » ou « population jeune » comme toutes les personnes âgées de 15 à 35 ans. Le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA était de 1,2 million en 2010 contre 2 millions en 2019. La proportion de jeunes travailleurs migrants internationaux par rapport à la population migrante internationale totale, dans les années 2010, était de 38,6 % alors qu'elle était de 38,4 % en 2019, ce taux représente une baisse de 0,4 % au cours de la période considérée (figure 3.21).

Par ailleurs, le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe masculin dans la région du COMESA a augmenté à 1,1 en 2019 contre 0,7 million en 2010, alors que le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe féminin a augmenté à 0,9 million en 2019 contre 0,5 million en 2010 pendant la période sous revue. La part de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe féminin par rapport à la population migrante internationale totale de la main-d'œuvre féminine dans les années 2010 était de 37,9 %, alors qu'elle était de 30,4 % en 2019. La part correspondante de jeunes travailleurs migrants internationaux de sexe masculin était de 39,6 % en 2010, contre 48,2 % en 2019. Ce chiffre représente une augmentation des jeunes travailleurs migrants internationaux de 8,6 points de pourcentage pour les hommes, contre une diminution de 7,5 points de pourcentage pour les femmes au cours de la période sous examen, alors que le point de changement de pourcentage total des jeunes migrants internationaux était de 0,4 %, indiquant une diminution au cours de la période considérée (figure 3.21).

En 2019, les hommes ont représenté 55,2 % des jeunes travailleurs migrants internationaux, contre 44,8 % pour les femmes (figure 3.23).

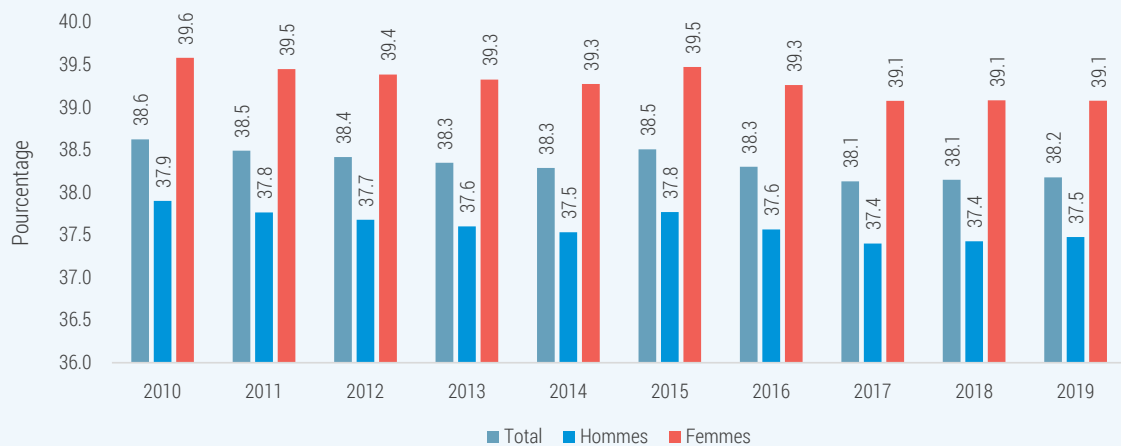
Figure 3. 21 : Jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans), par sexe, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Les résultats montrent que les pourcentages des jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA par rapport à la population active de travailleurs migrants internationaux, par total et sexe, pendant la période 2010 – 2019, étaient presque constants pour toutes les catégories ventilées par total, hommes et femmes, au cours de la période considérée (figure 3.22).

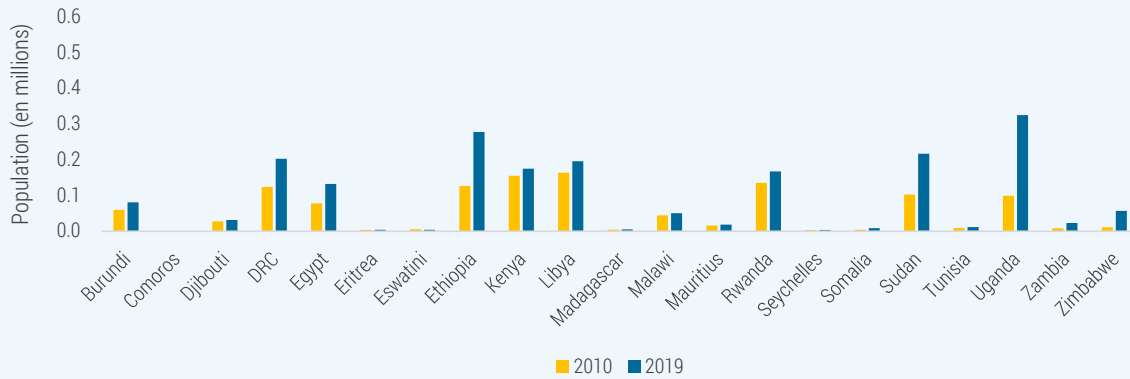
Figure 3. 22 : Pourcentage de jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans) par rapport à la population active migrante, par total et sexe, 2010–2019



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Le nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux sur le marché du travail a augmenté au cours de la période considérée. Les résultats ont indiqué que l'Ouganda et l'Éthiopie ont enregistré le plus grand nombre de jeunes travailleurs migrants internationaux avec 0,3 million en 2019, tandis que la RDC, le Kenya, la Libye, le Rwanda et le Soudan ont enregistré 0,2 million de jeunes travailleurs migrants internationaux. En 2010, le Kenya et la Libye ont enregistré le nombre le plus élevé de jeunes travailleurs migrants internationaux, avec un chiffre de 0,2 million (figure 3.23).

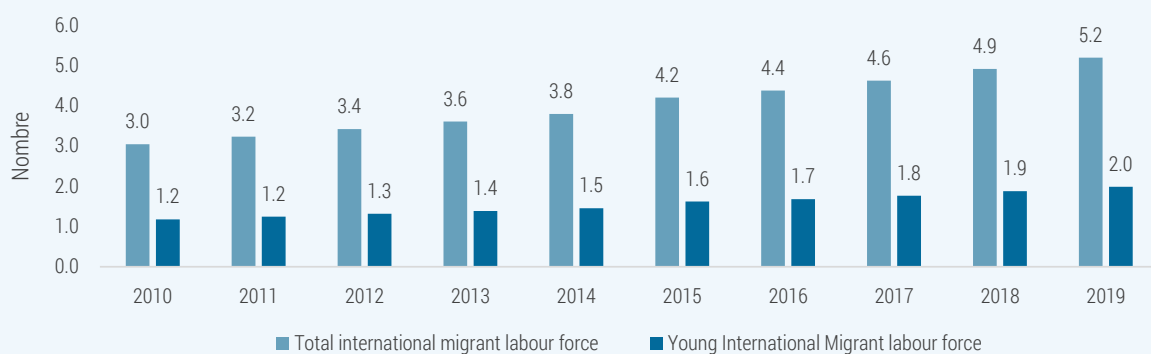
Figure 3. 23 : Jeunes travailleurs migrants internationaux dans la région du COMESA (âgés de 15 à 35 ans), par pays, 2010–2019 (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

Selon les estimations, en 2010, le nombre total de migrants internationaux dans la population active de la région du COMESA était de 3,0 millions contre 5,2 millions en 2019. De plus, les résultats montrent que les jeunes migrants internationaux dans la population active étaient de 1,2 million en 2010 et de 2,0 millions en 2019. Au cours de la période sous revue, les résultats indiquent également une tendance à la hausse tant pour le nombre total de migrants internationaux dans la population active que pour les jeunes migrants internationaux dans la population active au cours de la période considérée (figure 3.24).

Figure 3. 24 : Estimations du COMESA de la main-d'œuvre immigrée totale et de la main-d'œuvre des jeunes migrants internationaux par total, 2010–2019, (en millions)



Source : Base de données sur la migration du COMESA

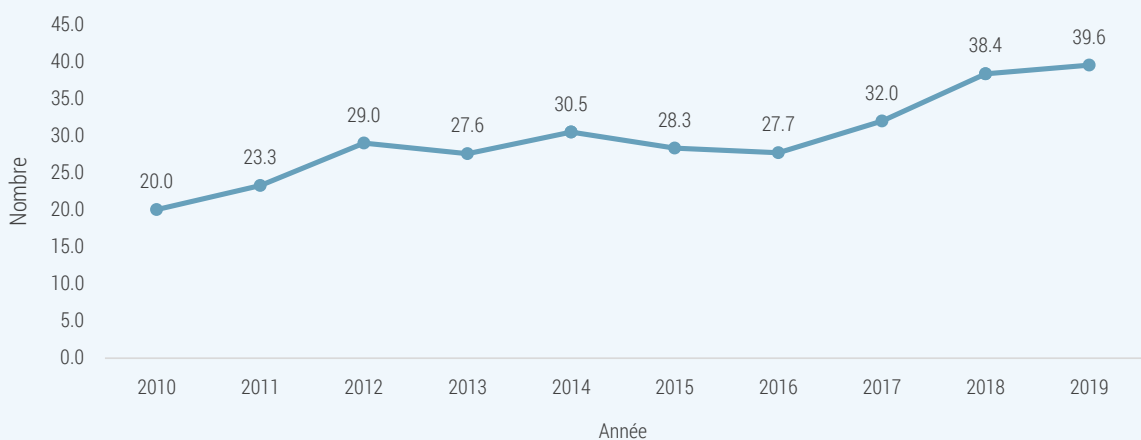
CHAPITRE 4

ENVOIS DE FONDS

4.1 Volume des envois de fonds

L'analyse des envois de fonds des migrants internationaux reçus dans la région du COMESA, pendant la période 2010–2019, montre une augmentation substantielle du volume des envois de fonds transférés par les migrants internationaux au sein de la région COMESA et par ceux qui vivent et travaillent en dehors de la région du COMESA. En 2010, le montant total des envois de fonds s'est élevé à 20,0 milliards USD contre un montant de 39,6 milliards USD en 2019 (soit une augmentation de 98 %). Cependant, comme le montre la figure 4.1, malgré la tendance générale à la hausse, les envois de fonds ont diminué entre 2012 et 2013 et pendant la période 2014–2016 (figure 4.1).

Figure 4.1 : Montant total des envois de fonds des migrants reçus dans la région du COMESA, 2010–2019 (en milliards USD)



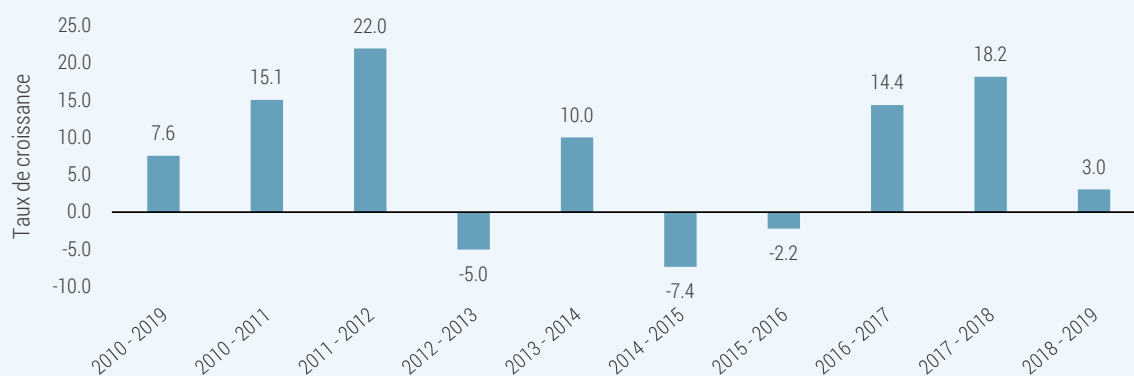
Source : Base de données sur la migration du COMESA

4.2 Taux de croissance du volume des envois de fonds

L'analyse du taux de croissance annuel des flux d'envois de fonds, à destination de la région du COMESA, pendant la période 2010 – 2019, a indiqué des fluctuations sur la période considérée. Le taux de croissance le plus élevé a été enregistré à 22,0 % au cours de la période 2011–2012, avec une hausse du taux de croissance, de 2010 à 2012, comme le montrent les résultats. Ces résultats montrent également qu'au cours des périodes 2012–2013, 2014–2015 et

2015–2016, les taux de croissance des envois de fonds ont diminué de 5,0 ; 7,4 et 2,2 pour cent respectivement (figure 4.2).

Figure 4. 2 : Taux de croissance des envois de fonds vers le COMESA, 2018–2019 (en pourcentage)

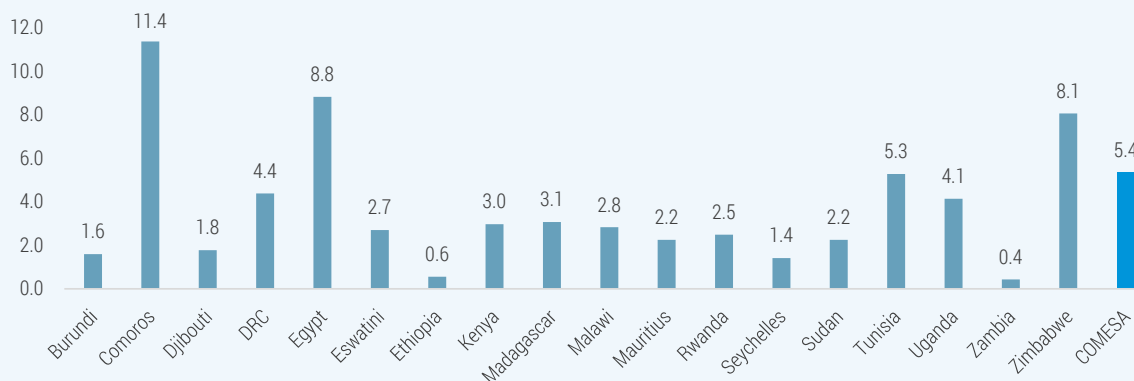


Source : Base de données sur la migration du COMESA

4.3 Part des envois de fonds dans le PIB

En 2019, les envois de fonds, en proportion du PIB, dans l'ensemble de la région du COMESA se sont élevés à 4,9 %. Les Comores ont enregistré la part la plus élevée avec 11,4 % en 2019. L'Égypte et le Zimbabwe ont enregistré une part des envois de fonds à 8,8 et 8,1 % respectivement. La part la plus faible des envois de fonds dans le PIB est enregistrée en Zambie et en Éthiopie, à 0,4 et 0,6 % respectivement (figure 4.3).

Figure 4. 3 : Pourcentage des envois de fonds en proportion du PIB, par pays en 2019 (en pourcentage)



Source : Base de données sur la migration du COMESA et Base de données de la Banque mondiale

CHAPITRE 5

APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

5.1 Collecte et consolidation des données

La collecte des données a commencé en octobre 2019 lorsque le Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) a été envoyé aux points focaux des 55 États membres de l'Union africaine par le JLMP. Les points focaux nationaux ont coordonné et géré la collecte des données provenant de diverses sources au niveau national, c'est-à-dire des entités nationales traitant des questions liées à la migration, à la population et au travail. Le questionnaire comprenait des instructions visant à assurer la cohérence du remplissage et faisait référence à différentes définitions et concepts clés, conformément aux normes internationales. Les questionnaires ont été mis à disposition dans les langues officielles de la CUA. Les points focaux ont été invités à remplir les 17 tableaux du questionnaire et à fournir des données de séries chronologiques pour la période 2010–2019. Les données fournies sur la migration en Afrique proviennent de trois sources principales :

- Les recensements généraux de la population et de l'habitat ;
- Les enquêtes spéciales sur l'emploi et/ou les migrations ;
- Les sources administratives courantes.

Des réunions bilatérales ont eu lieu de juillet à octobre 2021 entre le Secrétariat du COMESA et chacun de ses États membres. Ces derniers ont été consultés et il a été reconnu que le premier rapport sur les migrations du COMESA utilisera des ensembles de données partagés par les États membres qui étaient destinés à la 3e édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique. Données qui ont été précédemment diffusées à un niveau agrégé. L'un des objectifs des consultations était donc d'informer tous les États membres des plans de diffusion du rapport au niveau des États membres.

5.2 Questionnaire

Le Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) a servi à mener l'enquête.

Le QMIM comporte 17 tableaux comprenant les indicateurs clés relatifs aux migrations internationales de main d'œuvre :

Tableau 1 : Population résidente et population migrante, selon le sexe et participation à la main-d'œuvre (activité); total et jeunes; années 2010-19

- Tableau 2 :** Population en âge de travailler, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011) ; total et migrants ; années 2010-19
- Tableau 3 :** Population migrante, par pays d'origine, années 2010-19
- Tableau 4 :** Population migrante en emploi, par pays d'origine, années 2010–19
- Tableau 5 :** Population en emploi (actifs occupés), par activité économique (selon la CITI Rév. 4) ; total et migrants ; années 2010-19
- Tableau 6 :** Population en emploi (actifs occupés), par type de profession (selon la CITP-08); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 7 :** Population en emploi (actifs occupés), par sexe et statut dans l'emploi (selon la CISP-93); total et migrants; années 2010-19
- Tableau 8 :** Population en emploi (actifs occupés), par sexe et salaire mensuel moyen et médian ; total et migrants ; années 2010-19
- Tableau 9 :** Flux entrant de migrants, par sexe et pays d'origine, années 2010-19
- Tableau 10 :** Flux entrant de migrants, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011) ; années 2010-19
- Tableau 11 :** Flux entrant de migrants en emploi, par branche ou activité économique (selon la classification CITI Rév. 4) ; années 2010-19
- Tableau 12 :** Flux entrant de migrants en situation d'emploi, par type de profession (selon la classification CITP-08) ; années 2010-19
- Tableau 13 :** Nationaux à l'étranger (émigrés), par sexe et pays de résidence ; années 2010-19
- Tableau 14 :** Flux sortant de nationaux, par sexe et pays de destination ; années 2010-19
- Tableau 15 :** Flux sortant de nationaux, par sexe et niveau d'éducation (selon la CITE 2011) ; années 2010-19
- Tableau 16 :** Flux sortant de nationaux à la recherche d'un emploi, par profession (selon la CITP-08) ; années 2010-19
- Tableau 17 :** Envois de fonds des migrants, par pays de résidence ; années 2010-19.

5.3 Conduite de l'enquête et évaluation de la qualité

L'enquête a été conçue comme une campagne de collecte de données de l'UA dans laquelle les Offices Nationaux de Statistique (ONS) étaient les principaux fournisseurs de données à travers le questionnaire QMIM. Les questionnaires remplis ont été communiqués par 47 pays

des États membres de l'UA. La plupart d'entre eux ont fourni des données sur la population totale et la population active et 55 pour cent d'entre eux ont fourni des données sur les migrants internationaux dans la population active.

Les estimations présentées dans ce rapport sont en grande partie fondées sur les données communiquées par les pays, dans certains cas, après correction des incohérences et des erreurs évidentes. Les données des pays sont complétées par des données provenant d'autres sources, principalement des publications et des banques de données des Nations Unies. Le processus d'estimation final a consisté à traiter les données manquantes en utilisant des procédures d'imputation et d'ajustement (voir annexe II).

5.4 Mise en forme des données

Tous les ONS ont fourni des données manquantes dans les séries chronologiques. Les données ont été contrôlées et vérifiées par des contrôles de cohérence des données d'une année sur l'autre et des indicateurs : des valeurs étrangement élevées ou faibles ont été identifiées, corrigées ou vérifiées. Une fois mis au point l'ensemble final de données, chaque pays a reçu une copie de ses données nationales et des estimations produites.

5.5 Traitement des données manquantes

La plupart des pays n'ont pas pu fournir les données requises pour toutes les années sur la période 2010–2019 et pour tous les sous-groupes, ce qui a entraîné de nombreux manques de données. L'analyse de la fréquence des données manquantes a fait apparaître un manque de données tellement importants dans les tableaux 3-4 et les tableaux 8-16 du QMIM qu'aucune statistique significative ne pouvait être produite à partir de ces tableaux. Par conséquent, le présent rapport se limite aux données des tableaux 1, 2 et 17 du questionnaire QMIM. De plus, le rapport utilisera des proportions, des pourcentages et des taux de croissance dérivés de ces trois tableaux. Le rapport utilisera les données du Produit intérieur brut (PIB) de la base de données de la Banque mondiale pour mesurer la part des envois de fonds dans le PIB.

Trois types d'imputation ont été utilisés pour estimer les données manquantes pour les tableaux 1 ; 2 et 17 du QMIM :

- ▶ Des imputations par interpolation et extrapolation ont été effectuées pour les valeurs manquantes de la population totale et de la population migrante totale.
- ▶ Des imputations de valeurs moyennes dans les cas où il y avait des données pour un sous-groupe pour au moins une année. La valeur moyenne des années pour lesquelles

des données ont été communiquées a été utilisée pour imputer les valeurs des années manquantes.

- L'imputation de la valeur moyenne n'était pas possible sans données déclarées pour un sous-groupe pour une année. Dans de tels cas, les imputations ont été effectuées en reprenant les données du cycle précédent de collecte de données (c'est-à-dire pour la deuxième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique).

Début décembre 2020, des ateliers de validation des données ont été organisés pour examiner et valider les données fournies par les points focaux après la mise en forme des données et le comblement des lacunes dans les données décrites ci-dessus. Cinq ateliers régionaux ont été organisés par la CUA, les CER et Statistique Suède avec le soutien des partenaires du JLMP à l'intention de tous les États membres de l'UA. Tout commentaire ou réserve concernant les données fournies par les pays a conduit à une deuxième série d'édition et de révision des données par les points focaux nationaux.

5.6 Procédure d'estimation

Les imputations effectuées ont produit des tableaux contenant des données complètes, avec des valeurs soit réelles, soit imputées (c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de cases vides). Les imputations peuvent être considérées comme la première étape de la procédure d'estimation. La deuxième étape a consisté à ajuster les valeurs des cases de manière à ce que la somme de ces valeurs corresponde à la population totale ou à la population migrante totale. Les totaux de contrôle pour l'ajustement étaient la population totale et la population migrante totale par pays et par année. Des efforts particuliers ont été faits (par des vérifications de suivi auprès des CER et des ONS), pour s'assurer que les totaux de contrôle étaient aussi précis que possible. Les estimations ont été calculées en multipliant les valeurs des cases par le rapport entre le total de contrôle et la population de référence – totale ou migrante – telle que communiquée par les pays dans le QMIM.

Les estimations présentées dans ce rapport sont comparées à d'autres estimations internationales et régionales, et des divergences apparaissent inévitablement. C'est le cas, par exemple, de la participation au marché du travail et du nombre de travailleurs migrants internationaux qui diffèrent des estimations de l'OIT. Ces divergences sont dues à des différences dans les méthodes d'estimation ou les sources de données, et peut-être aussi à des différences dans les définitions opérationnelles. La procédure d'estimation est décrite plus en détail à l'annexe II.

5.7 Qualité des données communiquées par les pays

Il est raisonnable de supposer que les données/statistiques communiquées par les ONS (et autres agences gouvernementales) répondent généralement aux normes de qualité. Il existe toutefois des problèmes évidents concernant la qualité des données communiquées par certains pays. Des incohérences apparaissent souvent dans les séries chronologiques (projections) lorsque de nouvelles données de recensement ou d'enquête auprès des ménages sont introduites, ce qui entraîne des variations soudaines et trompeuses dans les séries chronologiques. De nombreux efforts ont été déployés pour identifier et rectifier ces erreurs.

CHAPITRE 6

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

6.1 Conclusion

Le COMESA a élaboré plusieurs cadres politiques et instruments juridiques pour traiter les questions de migration. Le COMESA vise à réaliser progressivement la libre circulation des personnes, de la main-d'œuvre et des services et à garantir la jouissance du droit d'établissement et de séjour pour ses ressortissants au sein du Marché commun.

Les principales conclusions de ce rapport sont résumées ci-dessous :

6.1.1 Population

- ▶ Selon les estimations de la troisième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique, le COMESA est la deuxième CER la plus peuplée de l'Union africaine après la CEN-SAD. D'après les données de la base de données sur les migrations STATAFRIC, la population du COMESA est estimée à 567,6 millions en 2019. La population du continent n'a cessé de croître au cours de la dernière décennie, passant d'environ 448,4 millions de personnes en 2010, ce qui se traduit par un taux de croissance annuel de 2,61 %. La répartition de la population par sexe révèle des proportions égales de femmes et d'hommes au cours des années 2010 à 2019.
- ▶ Selon les estimations, la population en âge de travailler dans la région du COMESA était de 266,1 millions en 2010, contre 338,4 millions en 2019. Ce chiffre représente une augmentation d'environ 27,2 % entre 2010 et 2019. Une légère différence entre les sexes peut être observée dans la mesure où la population féminine en âge de travailler a augmenté d'environ 27,7 % au cours de la même période, tandis que le taux de croissance correspondant chez les hommes était de 26,7 %. L'Égypte, l'Éthiopie et la République démocratique du Congo restent les pays les plus peuplés en termes de population en âge de travailler parmi les pays membres de la région, sur la période 2010–2019.

6.1.2 Migrations internationales

- ▶ Le nombre de migrants internationaux dans le COMESA est passé de 5,7 millions en 2010 à 9,6 millions en 2019. La ventilation de la population migrante par sexe révèle qu'il y a plus d'hommes que de femmes parmi les migrants internationaux. Sur la période 2010–2019, les résultats ont montré que la RDC, l'Égypte, l'Éthiopie,

le Kenya, la Libye, le Soudan et l'Ouganda ont accueilli le plus grand nombre de migrants en âge de travailler dans les États membres.

- ▶ Les migrants internationaux dans la population active ont augmenté au cours des années dans la région. En 2010, la région a enregistré un total de 3,0 millions de migrants internationaux dans la population active, tandis qu'en 2019, la région a enregistré 5,2 millions de migrants internationaux en âge de travailler, ce qui représente une augmentation de 73 % des migrants internationaux dans la population active au sein de la région.

6.1.3 Migrations et envois de fonds

- ▶ Entre 2010 et 2019, il y a eu une augmentation substantielle du volume des envois de fonds effectués par les migrants internationaux en Afrique et par ceux qui vivent et travaillent en dehors de l'Afrique, passant de 20,0 milliards USD à 39,6 milliards USD.
- ▶ Entre 2018 et 2019, les envois de fonds des migrants internationaux ont augmenté de 3,1 %, passant de 38,4 milliards USD à 38,6 milliards USD. Mais les flux d'envois de fonds ont diminué entre 2012–2013 ; 2014–2015 et entre et 2015–2016.

6.2 Recommandations :

Le Traité du COMESA fournit le contexte politique pour le développement des statistiques dans la région du COMESA afin de garantir que des statistiques ventilées de haute qualité, précises et fiables soient disponibles dans la région. Au niveau politique, la mise en œuvre de la Stratégie est coordonnée par le Comité Statistique du COMESA qui s'engage à produire des données de haute qualité et en temps opportun pour les États membres ; ces données sont essentielles à l'élaboration de politiques fondées sur des données probantes et à la prise de décision parmi les diverses parties prenantes au sein de la région.

La disponibilité de données sur les migrations de main-d'œuvre conformes aux normes, concepts et méthodes internationaux est particulièrement utile pour l'élaboration de politiques efficaces visant à protéger les droits des travailleurs migrants et de leurs familles dans la région. À cet égard, le rapport formule plusieurs recommandations à l'intention de toutes les parties prenantes et des États membres sur la manière de produire en temps voulu des statistiques fiables et précises sur les migrations de main-d'œuvre, qui appuieront l'élaboration de politiques bien orientées de mise en place de réglementations et de politiques pertinentes.

6.2.1 Pour le COMESA :

- ▶ Adopter un ensemble minimal d'indicateurs de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre afin de surveiller les conséquences socio-économiques des migrations dans la région, étant donné que les flux de migrations de main-d'œuvre continuent d'augmenter régulièrement au sein de la région.
- ▶ Mettre en place un système de communication régulière des statistiques sur les migrations par les États membres, y compris un répertoire de données numériques permettant de stocker, d'extraire et de désagréger les données/statistiques en fonction des besoins des utilisateurs.
- ▶ Créer un groupe de travail technique (GTT) sur les migrations dont le rôle sera de convenir et de formuler des recommandations sur les concepts, définitions, méthodologies et outils harmonisés relatifs aux migrations de main-d'œuvre, de manière à garantir la comparabilité des données recueillies dans les États membres et les Communautés économiques régionales.
- ▶ Les termes de référence entreront en vigueur après adoption par le GTT.
- ▶ Fournir des orientations claires aux États membres sur les statistiques nécessaires à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions fondées sur des données probantes en matière de migration de main-d'œuvre.
- ▶ Sensibiliser à l'importance des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre
- ▶ Aider les États membres à collecter des données sur les migrations de main-d'œuvre dans le strict respect des normes statistiques internationales les plus récentes et des directives de la Conférence internationale des statisticiens du travail.
- ▶ Élaborer des lignes directrices et des méthodologies pour la collecte de données fiables et de qualité pendant les pandémies.
- ▶ Renforcer les capacités des Offices nationaux de statistique (ONS), des ministères du Travail et des Affaires étrangères et des agences du gouvernement en charge des questions d'immigration, à produire, analyser et diffuser des statistiques sur les stocks et les flux des migrations de main-d'œuvre.
- ▶ Fournir un soutien technique aux États membres pour leur permettre de collecter des données sur les migrations dans différentes dimensions, notamment les mouvements transfrontaliers (population nomade).
- ▶ Collaborer avec d'autres partenaires pour fournir un soutien technique aux États membres qui permettra l'harmonisation des concepts et des définitions.
- ▶ Le COMESA devrait aider les États membres à harmoniser les diverses sources de données et à faire participer les acteurs non statistiques aux programmes de

renforcement des capacités, en particulier ceux qui produisent des statistiques à partir de sources administratives.

- ▶ Établir des mécanismes de coordination efficaces (ou renforcer les mécanismes existants) entre les institutions nationales chargées de produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre afin d'instaurer un dialogue régulier et durable entre toutes les parties prenantes, y compris les principaux organismes du gouvernement, la société civile, les institutions de sécurité sociale, les instituts de recherche et d'autres acteurs non étatiques tels que le secteur privé.
- ▶ Examiner la possibilité d'une plus grande utilisation des sources de données administratives et de nouveaux types de données pour produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre et partager les bonnes pratiques en la matière.
- ▶ Mettre en place un système de production régulière de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre à partir de sources de données administratives.
- ▶ Faciliter l'utilisation de définitions et d'indicateurs harmonisés relatifs aux migrations de main-d'œuvre dans chacune des régions.
- ▶ Le prochain rapport du COMESA sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre doit couvrir la migration irrégulière et inclure les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, qui sont des aspects importants des statistiques des migrations de main-d'œuvre, notamment les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays (PDI) ;
- ▶ Reconnaître les institutions financières locales qui interviennent dans les transferts d'argent tels que Hawala afin qu'elles représentent la réalité sur le terrain.
- ▶ La prochaine édition du rapport sur les migrations du COMESA doit inclure une section sur l'impact de la Covid-19 sur les transferts de fonds.

6.2.2 Pour l'UA et les CER :

- ▶ L'Union africaine (UA) et les CER, y compris le COMESA, sont appelés à collaborer à l'élaboration d'un questionnaire unique et harmonisé qui doit être utilisé par les États membres pour la collecte de données afin de garantir la coordination des efforts et éviter les chevauchements d'activités.

6.2.3 Pour les États membres :

- ▶ Mettre en place un mécanisme de diffusion des données sur les migrations de main-d'œuvre au niveau national, avec une désagrégation pertinente conformément aux normes internationales.

- ▶ Promouvoir la collecte de données précises, fiables et opportunes sur les migrations de main-d'œuvre et renforcer les capacités de collecte et d'analyse des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- ▶ Coordonner et harmoniser la collecte de données sur les migrations de main-d'œuvre entre les ministères et les institutions du gouvernement, les autres parties prenantes et les Offices nationaux de statistique (ONS), en établissant des Mécanismes nationaux de coordination (MNC) efficaces ou en renforçant les mécanismes existants à l'échelle nationale.
- ▶ Inviter les ONS à communiquer à toutes les parties prenantes des orientations claires sur la production de statistiques régulières, fiables et de haute qualité sur les migrations de main-d'œuvre.
- ▶ Tirer pleinement parti des données des recensements et des enquêtes pour collecter et analyser les données sur les migrations internationales de main-d'œuvre en alignant les concepts et les définitions internationaux lors de la collecte des données.
- ▶ Élaborer et mettre en œuvre des enquêtes nationales représentatives, notamment une enquête sur la main-d'œuvre comportant des modules appropriés sur les migrations, afin de garantir un flux continu de données sur les migrations de main-d'œuvre au niveau national.
- ▶ Coordonner les données sur les migrations au niveau national dans le cadre de la collecte de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre et de statistiques sur les migrations en général.
- ▶ Mettre en place un système de production régulière de statistiques sur les migrations de main-d'œuvre à partir de sources de données administratives.
- ▶ Faciliter le transfert de données administratives aux ONS, conformément aux protocoles de partage de données existants et aux lois sur la protection des données.
- ▶ Adopter de bonnes pratiques (y compris en prenant des initiatives de renforcement des capacités) dans l'utilisation des sources administratives de données pour produire des statistiques sur les migrations de main-d'œuvre.
- ▶ Établir une coordination avec les autorités statistiques d'autres pays pour recueillir des données sur les stocks et les flux d'émigrants (et de ressortissants à l'étranger).
- ▶ Établir un canal de communication clair entre les utilisateurs et les producteurs de données.
- ▶ Renforcer le processus de production de statistiques désagrégées pour les indicateurs clés relatifs aux migrations de main-d'œuvre, notamment en ce qui

concerne les caractéristiques socio-économiques telles que le niveau d'instruction, les compétences et la profession.

- ▶ Exhorter les États membres du COMESA à tirer parti des opportunités disponibles dans le cadre du projet Statistique Suède et du Projet de gestion des migrations en Afrique australe (SAMM) mis en œuvre dans la région du COMESA, lesquels visent le renforcement des capacités de collecte, de compilation et d'analyse des données pour établir une politique et une prise de décision efficaces fondées sur des données probantes.
- ▶ Collecter les informations sur les transferts de fonds par le biais d'une enquête sur le budget des ménages ou sur les dépenses.
- ▶ Effectuer une recherche séparée des États membres pour mesurer le volume des transferts de fonds.
- ▶ Mener une étude pour trouver des solutions permettant de relever les défis qui touchent les citoyens et les Offices nationaux de statistiques dans la collecte des transferts de fonds et de leurs données.
- ▶ Exhorter les États membres, dans la mesure du possible, à mettre à disposition des données et des statistiques détaillées et désagrégées sur les migrations de main-d'œuvre, y compris des microdonnées, afin de permettre une analyse plus détaillée des retombées des migrations de main-d'œuvre.

ANNEXE I

DÉFINITIONS ET CLASSIFICATIONS UTILISÉES DANS LE RAPPORT

Définitions des concepts clés :

► Population résidente

La « population résidente » d'un pays comprend toutes les personnes qui résident habituellement dans le pays, quels que soient leur sexe, leur origine nationale, leur citoyenneté ou l'emplacement géographique de leur lieu de travail. Elle inclut les apatrides et les non ressortissants résidant habituellement dans le pays mais qui n'ont pas de permis de résidence. Elle comprend également les résidents habituels qui travaillent en dehors du pays (notamment les travailleurs frontaliers, les travailleurs saisonniers et les autres travailleurs migrants de courte durée, les travailleurs bénévoles et les nomades) (OIT 2018b, para. 11).

► Résidence habituelle

Le concept de « résidence habituelle » est utilisé dans les recensements de la population pour désigner le lieu où la personne a vécu continuellement la plupart du temps au cours des 12 derniers mois précédant le recensement (autrement dit, au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pendant des vacances ou des missions de travail, ou bien là où cette personne a l'intention de vivre pendant au moins six mois (DAES-ONU 2017a, par. 2.50).

► Résident habituel

Il s'agit d'une personne qui vit ou a l'intention de vivre continuellement en un lieu ou dans un pays de manière continue pendant la majeure partie d'une période de douze mois (c'est-à-dire pendant au moins six mois et un jour), sans compter les absences temporaires pour les vacances ou les missions de travail.

► Population jeune

Dans ce rapport, le terme « jeunes » désigne les personnes âgées de 15 à 35 ans (inclus).

► Population en âge de travailler

Pour déterminer la population en âge de travailler :

- a. La limite inférieure doit être fixée en tenant compte de l'âge minimum pour l'emploi, en incluant les exceptions prévues par les lois ou réglementations nationales, ou de l'âge de fin de la scolarité obligatoire ;
- b. Aucune limite supérieure ne doit être établie, afin de permettre une couverture complète des activités professionnelles de la population adulte et d'étudier les transitions entre l'emploi et la retraite (OIT-2016a).

Aux fins de la comparabilité internationale, la population en âge de travailler est définie comme l'ensemble des personnes âgées de 15 ans et plus.

► Population active

La « population active » comprend toutes les personnes en âge de travailler (âgées de 15 ans ou plus) et sont « employées » ou « sans emploi » (à la recherche d'un emploi) pendant la période de référence, selon la convention nationale. (OIT-2016a).

► Personnes en emploi

Une personne en âge de travailler qui, pendant une courte période de référence, s'est engagée dans une activité de production de biens ou de services en échange de salaire ou pour un profit. (OIT-2016a).

► Migrants internationaux

Un migrant international est défini comme toute personne qui change de pays de résidence habituelle (DAES-ONU, 1998, para. 32).

► Travailleur migrant international

Le concept de travailleurs migrants internationaux sert à mesurer le lien actuel avec le marché du travail des migrants internationaux dans un pays, indépendamment de l'objectif initial de la migration, et celui d'autres personnes qui ne sont pas des résidents habituels du pays mais qui ont actuellement un lien avec le marché du travail du pays où s'effectue la mesure. À des fins statistiques, les travailleurs migrants internationaux sont définis comme tous les migrants internationaux en âge de travailler, résidents habituels du pays qui effectue la mesure et qui, au cours d'une période de référence spécifiée, faisaient partie de la population active en étant en emploi ou au chômage (OIT 2018b, paragraphe 14).

► **Stock de migrants internationaux**

Le stock de migrants internationaux désigne le nombre total de migrants internationaux présents dans chaque pays à un moment donné (DAES-ONU 2017b, para. 43).

► **Flux de migrants internationaux**

Le flux de migrants internationaux désigne le nombre de migrants internationaux entrant ou sortant d'un pays donné (migrant vers ou depuis ce pays) au cours d'une période donnée, généralement une année civile (DAES-ONU, 2017b, para. 44).

► **Flux d'immigrants internationaux**

Le flux d'immigrants internationaux est le nombre d'immigrants internationaux entrant dans un pays donné au cours d'une période donnée, généralement une année civile (DAES-ONU 2017b, para. 44).

► **Flux d'émigrants internationaux**

Le flux international d'émigrants est le nombre d'émigrants internationaux quittant un pays donné, durant une période donnée, généralement une année civile (DAES-ONU 2017b, par. 44).

► **Transferts personnels**

Il s'agit de tous les transferts courants en espèces ou en nature, effectués ou reçus par les ménages résidents à destination ou en provenance des ménages non-résidents. Les transferts personnels comprennent tous les transferts courants entre particuliers résidents et non-résidents.

ANNEXE II

TRAITEMENT DES DONNÉES MANQUANTES (QUESTIONNAIRE SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES DE MAIN-D'ŒUVRE)

Le Questionnaire sur les migrations internationales de main-d'œuvre (QMIM) se compose de 17 tableaux Excel. Les ajustements pour les données manquantes n'ont été effectués que dans le tableau 1, où figurent la population totale et la population migrante, réparties par sexe, le nombre de personnes en âge de travailler (15 ans et plus), celui des jeunes (15-35 ans), de la main-d'œuvre et des personnes en emploi.

Le tableau 1 comporte 36 variables, qui indiquent le nombre de personnes appartenant à la population totale et aux divers sous-groupes. Ainsi, la variable 1 est la « population totale », la variable 2 est le sous-groupe « population masculine » et ainsi de suite jusqu'à la variable 36, qui est le sous-groupe « femmes migrantes âgées de 15 à 35 ans ayant un emploi ». Chaque variable comporte dix observations, une pour chaque année de la période 2010-19. Pour chaque pays, il y a donc 360 valeurs (cases du tableau). Les pays ont rempli toutes les données qu'ils étaient en mesure de fournir. L'ensemble de données qui en résulte contient des données sur la population totale et la population migrante pour 54 États membres de l'Union africaine, dont huit sont des États membres de l'IGAD. De nombreuses valeurs sont manquantes car les Offices nationaux de statistique (ONS) ne disposent tout simplement pas des données pour une année ou une variable donnée. Le tableau ci-dessous présente les taux de réponse pour les six parties du tableau 1 du QMIM.

Variables (sous-groupes)	Nombre d'observations transmises	Nombre d'observations si le tableau était entièrement rempli ; (60 cases x 54 pays)	Taux de réponse (en pourcentage)
Partie 1 : Population totale			
1. Population (hommes/femmes)	2 129	3 240	66
2. Population en âge de travailler (hommes/femmes)			

Variables (sous-groupes)	Nombre d'observations transmises	Nombre d'observations si le tableau était entièrement rempli ; (60 cases x 54 pays)	Taux de réponse (en pourcentage)
Partie 2 : Population migrante			
3. Population migrante (hommes/femmes)	985	3 240	30
4. Population migrante en âge de travailler (hommes/femmes)			
Partie 3 : Population active totale			
5. Population active (hommes/femmes)	1 619	3 240	50
6. Population active âgée de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 4 : Population active migrante			
7. Population active migrante (hommes/femmes)	805	3 240	25
8. Population active migrante âgée de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 5 : Total des actifs occupés			
9. Actifs occupés (homme/femme)	1 286	3 240	40
10. Employés âgés de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			
Partie 6 : Total des migrants en emploi			
11. Migrants en emploi (hommes/femmes)	849	3 240	26
12. Migrants en emploi âgés de 15 à 35 ans (hommes/femmes)			

Comme le montre le tableau, une grande partie des données demandées par l'enquête sont manquantes. Cependant, afin d'obtenir des résultats d'enquête raisonnablement fiables, un exercice de « modélisation » a été réalisé. La première étape du processus a consisté à créer un ensemble complet de données pour chaque pays en imputant des valeurs pour les cases vides des tableaux de données.

Processus d'imputation

1. La première étape a consisté à convertir toutes les valeurs des sous-groupes en proportions de la population totale pour les données sur la population et en proportions du nombre total de migrants pour les données sur les migrants. Les valeurs des sous-groupes 2, 5 et 6 (voir tableau ci-dessus) ont été converties en proportions du sous-groupe 1. De même, les valeurs des sous-groupes 4, 7 et 8 ont été converties en proportions du sous-groupe 3. Les sous-groupes 9 à 12 (actifs occupés) n'ont pas été inclus dans l'analyse.
2. L'étape suivante a consisté à vérifier chaque case vide (variable/année) et à effectuer l'imputation comme suit :
 - a. S'il existait des données (proportions de sous-groupes) pour une ou plusieurs années pour cette variable, la moyenne des proportions a été calculée et cette valeur moyenne a été utilisée comme valeur imputée dans la case vide.
 - b. S'il n'y avait aucune donnée pour la variable, la case était laissée vide.
3. Un nombre assez important de cases sont restées vides après le premier cycle d'imputations. Pour ces cases, l'imputation a été effectuée à l'aide de proportions calculées à partir des données collectées lors de l'enquête précédente, c'est-à-dire l'enquête menée pour recueillir des données pour la deuxième édition du Rapport sur les statistiques des migrations de main-d'œuvre en Afrique (CUA 2020).

Le résultat du processus d'imputation est un ensemble complet de proportions de sous-groupes, dont la base est la population du pays ou la population migrante du pays figurant dans le questionnaire. Pour l'estimation, les proportions doivent être converties en nombres en les multipliant par la population totale ou la population migrante totale pour chaque année. Le problème à ce niveau est le fait que les données sur la population totale et la population migrante ne sont pas disponibles pour tous les pays et toutes les années. En outre, il semble y avoir des incohérences dans certaines des données transmises par les Offices nationaux de statistique. Les deux sections suivantes décrivent le processus de préparation des « totaux de contrôle ». Il s'agit d'estimations, aussi précises que possible, de la population totale et de la population migrante pour tous les pays couverts par l'enquête et toutes les années de la période 2010-19.

Préparation des données sur la population totale

Les données fournies par les ONS sur la population totale n'étaient pas complètes pour toutes les années de la période 2010-19. Un exercice séparé de collecte de données a donc été effectué par l'équipe technique afin d'obtenir la population totale pour chaque pays et chaque année. Cet exercice a abouti à une situation où des données provenant de trois sources étaient disponibles :

- Données sur la population du questionnaire QMIM. La plupart des pays n'ont pas fourni de chiffres pour chaque année. Certains chiffres semblaient incohérents. Certains pays n'ont fourni aucune donnée.
- Consultations avec les communautés économiques régionales sur les chiffres de la population des pays membres.
- Données publiées par les ONS (par exemple, à partir de leurs sites Internet).

Les chiffres provenant des différentes sources correspondent plus ou moins dans de nombreux cas, mais lorsque des différences substantielles ont été constatées, une procédure de rapprochement a été appliquée. De cette manière, il a été possible d'établir des chiffres « corrects » de la population totale (hommes et femmes) pour chaque pays et chaque année.

Préparation des données sur la population migrante totale

Il a été plus difficile d'obtenir les chiffres de la population migrante pour l'ensemble de la période 2010-19. La procédure suivante a été appliquée :

1. Pour les pays qui ont fourni des chiffres sur la population migrante, ceux-ci ont été comparés aux chiffres présentés dans la base de données des Nations Unies (ONU) sur le stock de migrants internationaux : <https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/estimates2/estimates17.asp> :

En cas de différences substantielles, l'ONS du pays a été contacté et, dans certains cas, des corrections ont été apportées.

2. Pour les États membres qui n'ont pas fourni de données sur les migrants, il a été décidé d'utiliser les données de la base de données des Nations Unies sur le stock de migrants internationaux. Les données sont disponibles pour les années 2010, 2015, 2017 et 2019. De simples interpolations linéaires ont été effectuées pour les années intermédiaires afin d'obtenir une série complète.
3. Lorsque l'ONS du pays a fourni des chiffres sur la population migrante pendant au moins deux ans, et si les données ont été jugées correctes, ces données ont été utilisées pour les calculs. Une simple interpolation ou extrapolation linéaire a été effectuée pour estimer la population pour les années sans données et pour obtenir des estimations de la population migrante pour toutes les années de la période 2010-19. Cela a été fait pour 21 pays.
4. Onze pays ont fourni des données pour une seule année. Trois pays ont fourni des données pour deux ans, mais les données pour au moins un an ont été jugées incorrectes et il n'a

pas été possible d'établir les chiffres corrects. Pour ces 14 pays, les données des Nations Unies ont été utilisées de la même manière qu'au point 2 ci-dessus.

Ce processus a permis d'obtenir les meilleures estimations possibles, compte tenu des circonstances, des totaux de la population migrante pour chaque pays et chaque année.

Estimation et évaluation de l'exactitude des estimations

Pour l'estimation, les proportions des sous-groupes doivent être converties en nombres en multipliant ces proportions (obtenues par imputation) par la population totale ou la population migrante totale (obtenues comme décrit dans les deux sections ci-dessus). Cela a été fait pour chaque pays et chaque année.

L'ensemble relativement restreint de données réelles sur les totaux de population et de migrants signifie que les estimations du nombre de personnes dans les sous-groupes sont forcément sujettes à une incertitude considérable. L'exactitude des estimations dépend beaucoup de l'exactitude des projections : elle se détériore avec l'allongement de la durée des projections.

L'effet combiné des imputations, interpolations et extrapolations est que les variations des chiffres en glissement annuel ne seront pas rendues correctement. C'est un problème pour les statistiques d'un pays considéré individuellement, mais c'est moins grave lorsque les statistiques portent sur un groupe de pays (ou sur des sous-régions géographiques, des communautés économiques régionales, y compris l'IGAD, ou l'ensemble de l'Afrique).



International
Labour
Organization



Funded by the
European Union

